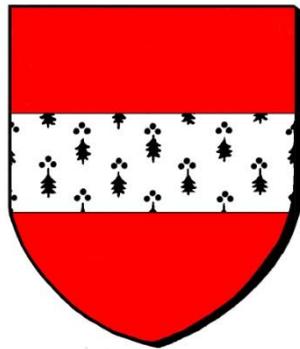


Tourmignies

Au fil du temps



Sommaire

	page
<u>TOPONYMIE</u>	3
<u>LES SEIGNEURS</u>	4
<u>LIEUX DITS – HAMEAUX – RUES</u>	6
<u>LA MARQUE</u>	20
<u>LES CABARETS</u>	24
<u>LES BERLAFARDS ou le « nom j'té » des Tourmignisiens....</u>	28
<u>LA TUERIE (abattoir)</u>	30
<u>LE MOULIN</u>	33
<u>LES FERMES</u>	35
<u>EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE</u>	38
<u>METIERS PATENTÉS DE TOURMIGNIES</u>	39
<u>BAILLIS ET SERGENTS</u>	40
<u>LES MAIRES DE TOURMIGNIES</u>	41

SOURCES :

- Archives Départementales du Nord et Archives Municipales
- Photos collection ADN – Jean Luc Tieffry
- Direction Régionale de la Navigation du Nord Pas de Calais
- Société Historique du Pays de Pévèle
- Archives Diocésaines, bulletins paroissiaux rédigés par l'abbé Duhem

Remerciements : Mme WACRENIER-LELIEVRE, Mmes et Mrs LONGUEPEE-WATTELLE, COGET-DUCORNETZ, LUCAS, BOCQUET-FAVIER, ROGER pour les anecdotes et photos qu'ils ont bien voulu nous transmettre.

Réalisation et mise en page : Micheline DERVAUX

Tourmignies, le 31 août 2001

Mise à jour le 10 septembre 2009



TOPONYMIE (HYPOTHESES SUR LES ORIGINES DU NOM DE NOTRE VILLAGE)

D'éminents historiens situent la naissance de notre village au V^{ème} ou VI^{ème} siècle, c'est à dire à l'époque mérovingienne. Il s'agissait vraisemblablement d'un village «clairière», adossé à la forêt et proche des marais du cours supérieur de la Marque, un lieu riche en gibier, poissons, et protégé naturellement par les marais.

L'abbé DAL, curé de Faumont en 1898, dans son livre sur le train du PP (Pays de Pévèle) nous apprend qu'il s'agirait de la patrie du normand TURMINUS (aucune certitude), d'autres nous parlent de THURAMAER qui était renommé pour son audace (*histoire secrète de la Flandre et de l'Artois – Ed. A. Michel*).

En 962 : TURMERAIAS (*histoire de la Vallée de la Marque Ed. des Beffrois*)

En 1075 : TOURMENTINES appartenait au diocèse de Tournai, était du décanat de Seclin, payait 20 livres de taxes (*manuscrit très ancien maître Georges Vedasti, clerc du diocèse d'Arras, natif de Laventie*)

En 1222, un cartulaire de l'Abbaye de Vicogne en parle sous le nom de THORMENGNIÉS

En 1387, un cartulaire de Loos l'écrit THORMINGNIÉS.

En 1603, en cartouche, sur l'aquarelle représentant notre village dans les albums de CROY, apparaît le nom TURMIGNYES (*photo ci-dessus*)

Nous voyons progressivement se dessiner l'orthographe actuelle et, nous appuyant sur les travaux de Madame Poulet (*Fondation Pays de Pévèle n° 43*), essayons d'en définir l'origine.

Tout d'abord, souvenons-nous que le Ve siècle est celui de l'invasion des Germains, précédée par l'infiltration de tribus germaniques qui s'étaient installées dans notre région. Notre langue a donc subi cette influence que l'on retrouve dans l'évolution du nom.

Le radical TURM est le nom de celui qui fonda le domaine, suivi du suffixe latin INUS qui forme les toponymes qui se terminent par le son *in* (ex : avelin, ennevelin..) mais qui peuvent s'écrire indifféremment *in* – *ain* – et même *ing*. Nous aurions donc ce fameux **TURM INUS** (normand, gaulois ou germain ?), devenu **TURM ING** puis **TURM IGN**.

Nous devons maintenant expliquer le second suffixe IES.

Les toponymistes ont remarqué que, dans de nombreux cas, si le radical est un nom de personne il sera suivi de *iacum* (suffixe gaulois) qui signifie le domaine de..., c'est à dire le nom du fondateur.

Les Germains, suivant le même principe, utilisaient le suffixe *inga*, qui va influencer notre suffixe gaulois *iacum* qui devient *iacas* et, in fine, **IES**.

En conclusion, nous pouvons affirmer que **TOURM IGN IES** est un village très ancien. La découverte de tuiles romaines et de tessons d'origine gallo-romaine (II^{ème} et III^{ème} siècles) près du Pont Torgeois (Tergeois ou Tordoir = moulin à huile), en est la preuve.

LES SEIGNEURS

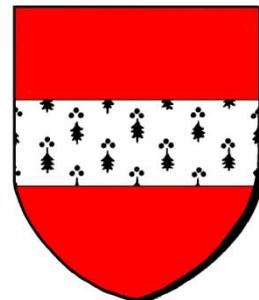
Tourmignies porte de gueule à la face d'hermines. contient 69 bonniers, 3 cents de Lille (1)

En 1274, vivait Gillion de Tourmignies, Chevalier.

Ses armes sont de gueules à la fasce d'hermines

Dans l'église de Seclin se dit chaque an au 30 juillet l'obit de Gilles de Tourmignies chevalier et de sa femme pour lequel ils ont donné 6 rasières d'avoine par an assignées sur Méricignies.

L'an 1304 Gilles de Tourmignies chevalier vivait.



DESCRIPTION DU SCEAU DE GILLES DE TOURMIGNIES CHEVALIER 1387

Ecu à la fasce d'hermines chargé d'un écusson au lion penché, timbré d'un heaume couronné,

cimé de deux têtes de chèvres, supporté par deux lions, accosté de deux quintefeuilles.

(ADN – inventaire des sceaux de la Flandre par G. Demay)

(Photo Jean-Luc Tieffry – collection A.D.N – 130H58 pièce 280)



Et l'an 1393 un autre Gilles fils de Monsieur de Tourmignies lequel est peut-être ce seigneur de Tourmignies qui en 1419 avait épousé demoiselle Marie Gommer et depuis épousa demoiselle Willemaine de Thieulaine veuve du seigneur d'Espaing ; le même seigneur de Tourmignies en l'an 1391 fut en différents contre les magistrats de Lille qu'au sujet de sa noblesse il se prétendait exempt d'aucuns droits payer à la dite ville pour le grain qu'il y faisait vendre.

Depuis cette terre a appartenu à Monseigneur Jean de la Witche chevalier l'an 1460, (époux de Jeanne de Tourmignies) et enfin à Monseigneur Thomas Mallet chevalier Seigneur de Berlettes son fils, à Monseigneur Jousse chevalier seigneur de Berlettes, d'Anstaing, Tourmignies etc..., qui épousé Barbe Dubois dite Dehous, enfin à Dame Jacqueline héritière de Berlettes sa fille qui épousa Monseigneur Claude d'Ongnies Chevalier seigneur d'Estrées, etc...

Monseigneur d'Haynin Vicomte du Broeucq acheta la dite terre et en prit l'adhérentement avec sa femme, lesquels morts sans génération, la moitié est échue à Henri d'Haynin Vicomte du Broeucq son frère et l'autre moitié a appartenu à Monseigneur de Tramecourt en action de sa femme fille seconde du seigneur Henri laquelle est morte et a laissé une fille unique qui épousa Monseigneur Jean Baptiste François Olivier de Lannoy Chevalier Desprets Salomé Robodenghes de la Deulle, etc..

L'autre moitié a appartenu au Comte de Saint Venant de la maison de Liesse en action de la dite vicomtesse du Breucq sa parenté.

Messire Jacques d'Ongnies chevalier Seigneur d'Estrées, Berlette, Fauquereulles, Tourmignies, etc.. du 2 Novembre 1579 (du registre au rapport de la Chambres des Comptes à Lille fol.524). En 1694 la dite terre appartient au Seigneur Guillaume Enbert Scherer seigneur de Tourmigny Duprez.

Au dit Tourmignies est située la terre d'Assignies appartenante à Monseigneur Alexandre Charles d'Assigny Baron du dit lieu et de Bailloeuil, Seigneur de Meurchin, la Haye, la Jouelle, etc... En 1710 épousa Dame Louise de Hamaide.

En 1716 Eustache Baron d'Assignies fils du dit Monseigneur Alexandre et son frère Monseigneur Isidore d'Assignies par le billet de paye de la gouvernance de Lille du février 1716.

A.D.N.17253/17

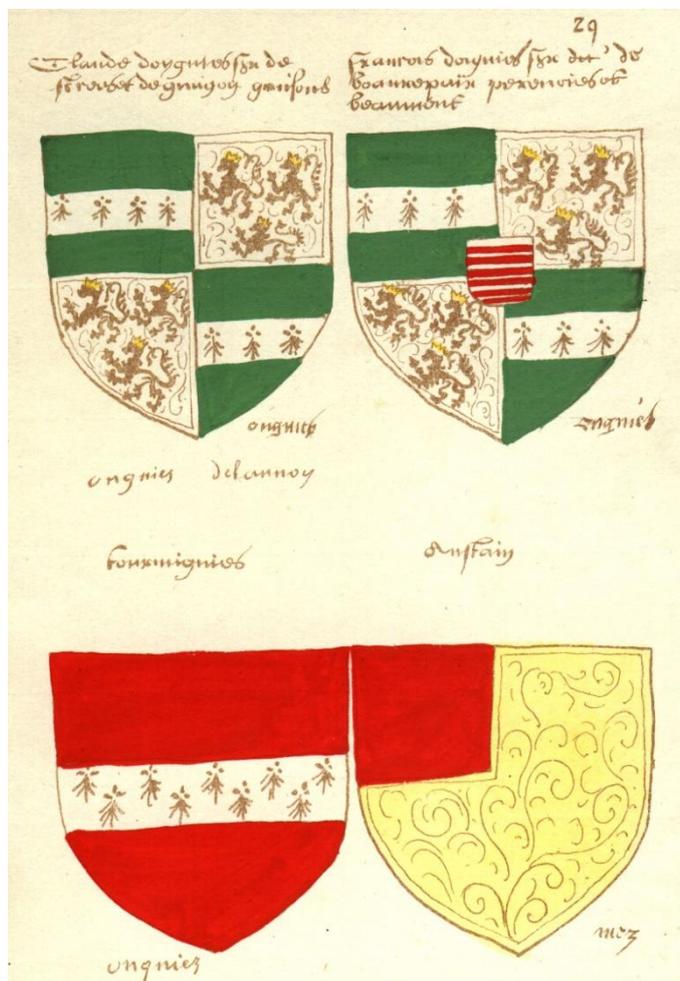
- 1 bonnier de Lille = 1 ha 42 a. 46 ca. 1 cent = 785 m2 : **surface de Tourmignies : 98 ha 53 a. 29 ca.**
1 rasière de blé = 70 litres 14 - 1 rasière d'avoine = 78 litres 39 (unités de mesures de Lille)

Ci-contre, reproduction datée de 1884, de la Marche de Lille (1540 /1550) (document M. Dervaux)

Les armes de Tourmignies, de gueule à la fasce d'hermines, sont associées aux armoiries des seigneurs de l'époque : Claude d'Ongnies, François d'Ongnies, écartelé : aux 1 et 4, de sinople à la fasce d'hermines ; aux 2 et 3, d'argent à trois lions de sable..

Tourmignies est une toute petite paroisse. Tourmignies et Assignies sont deux entités différentes. La Marque forme une frontière naturelle entre les deux Seigneuries, leur histoire est parallèle, des alliances se sont nouées au fil des siècles.

La Paroisse de Tourmignies se situe sur la rive gauche de la Marque, elle dépend de la Châtellenie de Lille..



Sur la rive droite se trouve le fief d'Assignies, il dépend de l'Artois. Il restera aux mains de la même famille pendant plus de quatre siècles, ses armoiries sont :

fascé de gueules et de vair de six pièces (d'après Martin Doué, hérauldite lillois né à Tourmignies -1572/1638

DE GUEULE ET DE VAIR DE HUIT PIÈCES, CASQUE COURONNÉ AVEC POUR CIMIER UN MORE ISSANT TENANT DANS SA MAIN DEXTRE ÉTENDUE UNE FLÈCHE D'ARGENT EN BARRE, LA POINTE EN BAS ET DE SA SENESTRE UNE RONDACE D'ARGENT ET POUR SUPPORTS DEUX LIONS AU NATUREL. (Armorial de France)

Reproduction, par l'abbé Yernaux, des armoiries du baron d'Assignies qui sont sur la plaque funéraire apposée sur le mur extérieur nord de l'église, au dessus du caveau du dernier baron d'Assignies.



Des erreurs ont été commises par le graveur : la couronne d'un baron ne comporte qu'une rangée de perles, le casque doit être couronné et non pas l'inverse, c'est à dire posé sur la couronne.

LE OU LA PEVELE ?

L'origine du nom PEVELE vient du latin «pabula», pluriel de «pabulum» qui signifie pâturages. C'est la terminaison latine «a» au pluriel qui l'a fait alors considérer comme féminin singulier : LA Pévèle. En picard, l'article «le» est utilisé au féminin comme au masculin : LE Pévèle. L'usage veut que soit privilégiée l'origine latine donc «la Pévèle» mais nous admettons «l'Pévèle».

LES LIEUX DITS - HAMEAUX - RUES

Les lieux-dits sont très anciens, certains sont connus et répandus dans la Pévèle. D'un village à l'autre, et parfois, sur un même document, ils sont orthographiés différemment (ex : Lalaux et Lalleaux).

A une époque où les chemins n'avaient pas de nom, pas même de numéro (cette nécessité est apparue à la fin du XIX^{ème} siècle) ils permettaient tout simplement de nommer les hameaux, de situer des lieux par rapport à une spécificité connue de tous et en rapport, souvent, avec la terre. Les quatre lieux-dits suivants en sont l'exemple type.

LE RIEZ : ruisseau non canalisé, formant marais, ou traversant des terres en friches, c'est la rue Foch actuelle que se termine au hameau de :

WATTINES : «wastines» «gastines», landes et bruyères, terres incultes, difficiles à travailler.

LALAUX : LALLIAU, LALAUX , vient de «hallot» saule têtard, endroit humide où poussent les saules

LE MARAIS : terrain abreuvé par des eaux qui n'ont point d'écoulement. Sur la rive gauche de la Marque, il commence à la Place et continue de part et d'autre de la rue du Gal de Gaulle jusqu'à l'entrée du village.

La Marque et ses nombreux débordements, des terres argileuses, lourdes, difficiles à travailler, saturées d'eau à certaines périodes de l'année, justifient pleinement les noms des lieux-dits se référant à l'eau. Les agriculteurs en parlent parfois de façon poétique : la terre de Tourmignies est amoureuse (pas toujours heureusement), et, à ces moments là, impossible à travailler, elle reste collée aux bottes, aux outils. Nos aînés se souviennent qu'à l'époque de la brouette et du cheval, il fallait se hâter pour labourer et semer et ainsi profiter de ce moment très court où la terre est «bonne».

D'autres lieux-dits sont plus difficiles à élucider

LA RUE DES FONDS :

fondes sur la carte IGN 2505, c'est le nom du petit hameau que nous traversons en allant à Attiches par la rue des Fonds.

Fonds, du latin fundus = creux, s'agit-il d'un point bas de la plaine du moulin ? (2 moulins à vent distants d'environ 500 mètres existaient à cet endroit, celui de Tourmignies à l'angle de la rue des fonds et du chemin des fonds actuels, et celui d'Attiches au hameau des fondes)

Sur Attiches, au hameau des Fonds, se trouvait le fief «**LEFFONDRE**»

«fief tenu du châtelain de Lille : 10 livres de relief comprenant 2 cents de labour, 7 châpons, 7 quarels d'avoine, 12 deniers et autre menutez – Hugues d'Abelain, Jean d'Abelain son fils XVI^{ème} siècle»
(Source Chanoine Leuridan)

c'est à cet endroit que se trouve la source d'un courant qui part vers Beaufais, le Roseau, Prez puis la Marque.

C'est donc une déformation du nom de ce fief qui nous donne la rue des Fonds à Tourmignies

LE RIVELEUX :

A ce jour, aucune explication possible. Notons toutefois que «reveleux», en vieux français, est synonyme de récalcitrant, rebelle.

C'est un lieu-dit qui se trouve entre la Bourlière et la Rosière à Mérignies, les terres y sont lourdes, les ruisseaux qui descendent de Mons en Pévèle le traversent.

On prononce «riv'lu».

LA FABRIQUE A TABLETTES.

Sur la carte IGN 2505 nous pouvons lire, au bout de la Bourlière, «fabrique à Tablettes»

En face du bois aux corbeaux, c'était la dernière maison de Tourmignies.

Au 19^e siècle, la famille WACRENIER y fabriquait ces tablettes de sucre qui se présentent sous la forme de rectangles prédécoupés en carrés et qui, cassés et mis dans le sucrier, se croquent en prenant le café.

Hélas, un drame devait mettre fin à cette activité.

Vers une heure, le matin du 8 juillet 1885, le chariot de Clébert WACRENIER qui rentrait à Tourmignies avec un chargement, verse au fossé à TREUPE (hameau d'Avelin). Clébert décédait peu après, écrasé par les fûts de glucose. Il avait 35 ans.

Sa veuve, courageusement, continuera l'activité mais, quelques temps après, devant faire face à de nombreux clients peu scrupuleux qui profitaient de sa détresse pour ne pas honorer leurs factures, elle décide d'arrêter la fabrication de tablettes pour retourner à la terre. Elle achète une ferme au centre du village, la fabrique est vendue. C'était la fin de la «fabrique à tablettes».

Commerce de lait puis scierie, elle était devenue avant d'être détruite la «maison de Monsieur DEGRAEVE» (1990).

Aujourd'hui, dernière maison de Tourmignies, en face du bois aux corbeaux, une résidence contemporaine la remplace.

Mai 2000 Histoire recueillie auprès de Madame WACRENIER – LELIEVRE.

LA BOURLIERE :

Dans une description de Tourmignies au 18^{ème} siècle nous lisons : «une grande partie du terroir au-delà de la Marque, vers Assignies, sont Artois, dépendans de Carvin, à sçavoir La Bourlière, Watines, etc. avec les bois».



Une carte du tout début XVIII^{ème}, les cadastres de 1809 et les suivants sont toujours orthographiés Bourlière.

Curieusement, c'est à la fin du 19^{ème} siècle, quand il fallut nommer les rues, qu'apparaît *La Bourlière*, dans les comptes rendus des conseils municipaux, ainsi que dans les publications de l'époque. Seule route pour se rendre à Mons en Pévèle, Moncheaux et Bersée, elle ne mesurait que 2,5 mètres de large, elle était la plus fréquentée du village.

Elle fut pavée et élargie en 1895, après la construction du pont de la Marque en 1891. Le coût estimé à 9100 F. était insupportable pour la Municipalité qui ne disposait que de 8100 F, et envisageait d'autres travaux de voirie.

En séance extraordinaire Monsieur Butrulle, Maire, sollicitera une allocation de la Commission Départementale (les siècles se suivent et se ressemblent ! Cent ans après les rues pavées sont remplacées par des rues macadamisées grâce aux subventions de l'état). (A.D.N o 598 37 – VII a)
Il est possible que les élus aient voulu donné un peu plus de noblesse au mot en supprimant ce qui leur semblait être du patois.

Après plus de 100 ans l'usage veut que l'on écrive rue de la Bourrelière mais, en aucun cas nous ne saurions écrire le nom du hameau «bourrelière». L'ancienneté du lieu nous l'interdit, et il ne peut s'agir d'une déformation de bourrelier.

En effet, dans notre région, un bourrelier est dit «gorlier», le collier du cheval se disant goriau. De plus, la femme du bourrelier n'intervient guère dans ce métier (contrairement à la boulangère).

On pouvait envisager le jeu de bourles spécialité du Nord, qui se joue dans les bourloires. Partir de «bourl» dans le sens de boule peut se concevoir, mais le suffixe «ière» reste inexpliqué.

A noter un lieu-dit «bourlivets» à Templeuve que l'on peut rapprocher de Bourlière. (source Denise Poulet)

D'autres noms nécessitent étude comme chemin Madame (d'Assignies probablement) qui fait correspondre l'avenue du Château (que l'on appelait, au début du XIX° siècle, chemin du Pont Madame) avec la rue du Lieutenant Aline Lerouge (que l'on appelait, au début du XIX° siècle La Bourlière ou chemin de Tourmignies à Mons en Pévèle).

RUE DU LIEUTENANT ALINE LEROUGE

ALINE LEROUGE : Une femme d'exception, un destin d'exception :



Elle est née le 11 septembre 1908, à Tourmignies, au hameau de Wattines.

Après le décès prématuré de son père, cultivateur, Aline prend sa part de travail à la ferme, aux côtés de ses frères et de sa mère. Sa force physique lui permet d'assumer les tâches les plus dures sans jamais faillir, mais le soir, alors que toute la maison dort, Aline, à la lueur vacillante d'une bougie, lit. Elle dévore les livres qu'elle emprunte à la bibliothèque du curé. Elle ne peut se satisfaire du travail physique qui est le sien. Son intelligence, sa soif d'apprendre vont lui permettre, peut être, d'accepter ce qu'elle est, et trouver en elle les ressources nécessaires à la vie que l'avenir lui réserve.

La guerre éclate. Aline quitte Tourmignies et part en Normandie, reprendre une ferme dit-on.

Que sait-on réellement d'Aline ? Qui la connaît vraiment ?

La réponse nous est donnée par ses sœurs de combat, la-bas en Indochine, quand, très rarement, elle fera allusion à sa vie au village, à sa guerre.

Suzanne THORRES, qui plus tard deviendra Madame MASSU épouse du Général Massu, lui consacre un chapitre dans son livre "Un commandant pas comme les autres" aux Editions

Fayard.

Aline a laissé à Tourmignies le souvenir d'une fille à la voix forte, roulant les 'r', toujours habillée en homme et jouant les rôles masculins dans la troupe théâtrale du village.

Madame Massu la décrit comme un peu hommasse, aux joues rouges, aux cheveux noirs coupés à la garçonne, aux yeux gris ardoises rayonnants de volonté et de franchise.

Aline lui racontera un jour "avec son humour incomparable" que, "prise de panique le jour de son mariage, elle se sauva en robe de mariée, courant, courant ..." (Aline Lerouge aurait épousé Yves Marie RIOU le 24 décembre 1942 dans l'église de BOTTEREAUX – diocèse d'Evreux – source archives paroissiales)

Son coup de tête l'obligera à quitter la région. Lui demandant la raison de cette fuite, Aline lui répondit simplement : "que voulez-vous, mon capitaine, y a des juments qui ne veulent point l'étalon". Le Colonel Pierre Charton dans son ouvrage "Il y a la légion" fait allusion à cette particularité physique d'Aline qui l'empêche d'être totalement femme : "...elle n'avait vraiment peur de rien. Elle aimait les vrais soldats mais en tout bien tout honneur la bagatelle la rebutait".

Très vite elle rejoint la Résistance, organisant des transports d'armes entre le Nord et l'Eure, prenant des risques lorsque qu'elle subtilise des armes aux allemands qui ne voient en elle qu'une brave paysanne. Elle participe à de nombreux sabotages, arrêtée, elle s'évade en traversant les lignes ennemies.

En 1945, Lieutenant FFI, Chef de Section, elle participe avec "ses hommes" aux opérations du front de l'Atlantique (résorption de la poche de Royan). Elle finit la guerre en s'engageant dans le 2ème DB qu'elle suivra jusqu'à Berchtensgaden.

De passage à Tourmignies, elle avait encouragé quelques jeunes adolescents à entrer dans les F.F.I. Aline avait trouvé une seconde famille : l'armée, elle ne la quittera plus.

Elle aimait se battre, elle aimait la discipline, le danger ne lui faisait pas peur, sur sa demande elle part en Cochinchine avec l'armée Leclerc.

Elle est affectée à l'hôpital de Cholon, qui a pris le nom du détachement sanitaire qui l'occupe et avec lequel elle est arrivée, le "415".

La vie y est trop "calme" pour Aline qui veut servir à plein temps.

C'est alors qu'elle rencontre Suzanne Thorrès, capitaine des Rochambelles, (ambulancières du groupe Rochambeau dont le comportement durant la campagne de France et d'Allemagne fut particulièrement glorieux).

Aline lui demande de la sortir de là *"je ne fous rien, je veux être ambulancière !"*.

Suzanne décèle en elle un être d'exception, et n'aura de cesse de la recruter malgré l'opposition du médecin major qui refuse de se séparer d'Aline.

Aline n'était pas une ambulancière ordinaire, le colonel Charton dit qu'*"elle était la providence des ouvertures de routes car dans son ambulance on trouvait de tout, même parfois des blessés; elle avait un stock de grenades diverses, des mines, des munitions, des armes etc.. On allait trouver Aline et elle fournissait le matériel nécessaire"*. Il combattait alors sur la RC 4 (Route Coloniale 4).

Aline ne fait aucune différence entre les blessés, amis ou ennemis elle les défend coûte que coûte, à la mitrailleuse s'il le faut. Elle sera blessée gravement au poumon par l'un de ces blessés ennemis qu'elle voulait aider.

Elle est morte le 24 novembre 1950 «victime du devoir», pendant la guerre d'Indochine, son ambulance ayant été précipitée dans le fleuve, au passage de nuit au bac CUU (Tonkin).

Suzanne Thorrès éclaire d'un jour nouveau les circonstances de cette mort.

Aline ne savait pas nager, elle éprouvait une véritable terreur de l'eau.

En rentrant d'une opération de nuit, sa jeune coéquipière s'obstinait à conduire, vexée qu'Aline ne lui fasse pas confiance. Bonne camarade, Aline lui laisse le volant pour cette opération délicate, elle monte sur le marche pied et guide la montée sur le Bac. Soudain, un grand cri, le véhicule est précipité dans les eaux en pleine crue de l'Arroyo. *"La jeune conductrice sera repêchée, morte, cramponnée à son volant"*. Le corps d'Aline ne sera jamais retrouvé.

Le témoignage de Gilberte URBAIN, Lieutenant, surnommée «la môme mitrailleuse», confirme, s'il le fallait, la force de caractère d'Aline.

Décorée de la croix de guerre 39/45 elle répondait aux félicitations en ces termes :

«Je connais une fille tout à fait extraordinaire, c'est mon chef : Aline Lerouge, chef de neuf ambulancières du Tonkin. Blessée aux poumons, dévorée de paludisme, ancienne chef de cellule rouge convertie au catholicisme, c'est elle l'héroïne authentique.

La France ne sait pas combien elle lui doit !»

Le 31 juillet 1948, Aline Lerouge était promue au rang de Chevalier de la Légion d'Honneur. (18 mois avant sa mort)

Décernée à titre exceptionnel par Monsieur le Général de division commandant les F.T.E.O à Cao Bang

"Chef de section des ambulancières, d'un dévouement et d'un courage dignes de tous éloges. Après avoir brillamment servi dans la Résistance de 1940 à 1944, et participé à de nombreux sabotages, après avoir été arrêtée par les autorités allemandes et s'être évadée a pris en 1945 du service dans les F.F.I avec lesquelles elle participa aux opérations du front de l'Atlantique. Venue en Extrême Orient sur sa demande en novembre 1945, a participé dans les rangs de la 2è D.B. (groupe Rochambeau) aux opérations de Cochinchine de 1946. Grièvement blessée, le 29 mars 1947, à Duy-Hoa (Tonkin), elle rejoint sa formation encore convalescente, pour participer aux opérations en moyenne région (Tonkin).

De décembre 1947 à juin 1948, a sillonné de jour comme de nuit les routes du secteur de Cao Bang, assurant dans des conditions extrêmement périlleuses et au cours d'accrochages dont il est impossible de déterminer le nombre des évacuations urgentes et délicates.

S'est prodiguée sans compter pour secourir, ramasser et soigner les blessés.

Femme française au grand cœur, a été blessée – trois fois citée.

La citation posthume parue au Journal Officiel du 6 avril 1951 se termine ainsi *«française au grand cœur, à la foi ardente, digne de nos plus grandes héroïnes, blessée, Chevalier de la Légion*

d'honneur, à titre exceptionnel, qui voulait mourir au combat et qui entre dans la légende par son héroïsme, son esprit de sacrifice et son magnifique exemple».

Les citations sont affichées à la Mairie de Tourmignies.

Ce résumé de la vie d'Aline est très loin du ton élogieux employé par Suzanne Massu dans son livre où elle dit son admiration sans borne pour cette fille qui deviendra son inspectrice, capable de la relayer, de résoudre les problèmes délicats que peuvent poser les A.F.A.T. éparpillées à travers l'Indochine.

“J'ai tant aimé cette merveilleuse fille que je craindrais de paraître excessive dans mon admiration”...

Aline Lerouge n'a pas fini de faire parler d'elle, son action dans la poche de Royan fait actuellement l'objet des recherches. Le Briscard – bulletin du Musée Militaire du Périgord – édite un numéro spécial retraçant la vie exceptionnelle d'Aline (Auteur : Claude-Jean BLANCHARD)

Mais l'histoire d'Aline Lerouge et de Tourmignies ne s'arrête pas là.

En septembre 1985, un courrier posté de Saint Georges de l'Oyapock, en Guyane Française, arrive en mairie. Il est signé Paul Lerouge, le frère d'Aline.

A 80 ans passés, un projet lui tient à cœur : raviver et perpétuer le souvenir d'Aline à Tourmignies.

Commence alors une correspondance qui ne s'interrompra qu'à sa mort en 1988.

Personnage hors du commun, en 1987 il écrivait «ce Brésil où je suis toujours heureux de vivre... c'est encore l'aventure et le rêve. A Cayenne... il y a trente ans, j'ai fondé l'Alliance Française au lieu de chercher de l'or. Se dévouer pour les autres, pour la France, c'est le destin».

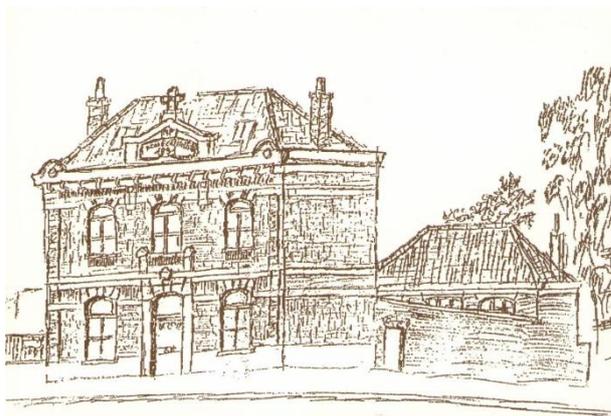
C'est en 1931 qu'il était parti pour «l'eldorado amazonien».

Pour Aline, il travaillait sur 3 projets :

- écrire un livre «histoire de Tourmignies et d'Aline 1870-1950». Ce projet a-t-il abouti, nous ne le savons pas.
- Eriger un monument à la gloire d'Aline.
- Offrir à la commune les 5 citations d'Aline, encadrées dans un bois «précieux» (le pyraténia américa) qu'il avait récolté au cours de voyages avec les Indiens en forêt amazonienne.

Seul ce projet fut mené à bien, les cadres sont accrochés dans la salle du conseil à la mairie.

ECOLE DU SACRE COEUR, rue Aline Lerouge.



Elle fut construite en 1891, par Félix Boutry.
Sur le fronton on peut lire :

R F
Ecole Catholique
1891.

Que cachent ces deux lettres R F ?

Pour certains, il s'agit de **République Française**.

Nous aurions à Tourmignies la seule école privée républicaine, ce qui, dans le contexte de laïcité exacerbé de l'époque peut sembler «osé».

Il faut, pour comprendre la deuxième hypothèse, se transporter à la fin du XIXème siècle.

Henry Boutry père était mort en 1890.

La famille Boutry, après 28 ans de procédures, venait de perdre son procès contre la commune de Tourmignies et son maire Emile Butrulle, ardent républicain laïc.

Félix Boutry, fils d'Henry, préparait patiemment sa réponse : il finance une harmonie, une compagnie de pompiers, un patronage, une école privée. Il se pose en bienfaiteur du village.

Il mènera une liste d'opposition et sera élu maire de Tourmignies en 1896, contre Emile Butrulle.

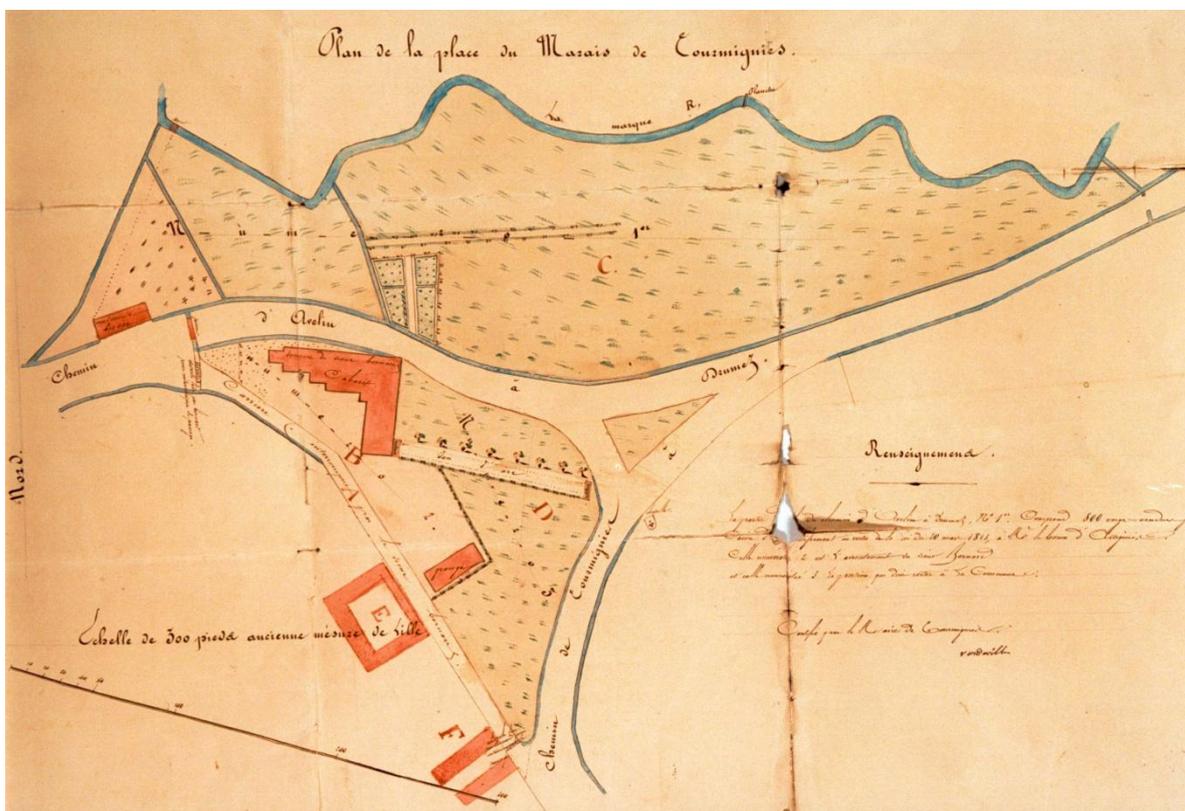
Pour d'autres, ces deux lettres fixées à jamais dans la pierre, annonce la bataille qu'il va engager contre la Municipalité en place : **Réponse de la Foi**.

Cette deuxième définition semble la plus probable.

LA PLACE du marais de Tourmignies

Le mot **PLACE**, aujourd'hui, est peut-être un peu fort pour décrire l'endroit. Il s'agit tout au plus de l'intersection «aérée» de la rue de l'église et de la départementale. Autrefois y était installée la bascule et, au début du XIXème siècle elle n'était que prairies comme le montre cette carte de 1813.

La Marque, très sinueuse, reçoit l'eau des nombreux fossés qui bordent la Place. Le Pont Madame débouche sur une piedsente (pointillés) ; une planche permet la traversée de la Marque entre le Pont Madame et le pont de la Bourlière ; un fossé, qui collecte les eaux de la rue de la Pompe et de la Place, traverse le chemin d'Avelin à Drumez (rue du gal de Gaulle) il est couvert d'un pont qui a laissé, semble-t-il, peu de souvenirs. (Photo J.L. THIEFFRY – collection A.D.N – 0.598.26).



Cette carte fut établie à l'occasion d'un litige qui opposa les Dames d'Assignies à la commune de Tourmignies. Elles revendiquaient la propriété de la place, en même temps que les sieurs Rose et Bernard revendiquaient la propriété de la rue de la Pompe.

La Place comprenait alors la prairie entre la Marque et le chemin d'Avelin à Drumez, marqué **C** sur le plan. Le tir à l'arc y était installé.

L'objet du litige avec les Dames d'Assignies est marqué **D** sur le plan.

Cet endroit se nommait «jeu de balles», et, à la pointe, vers l'église, se trouvait un abreuvoir. Le jeu d'arc y avait été transféré.

L'objet du litige avec les Sieurs Rose et Bernard est marqué **A**, aujourd'hui rue de l'église.

Les deux affaires sont liées, elles résultent de la vente des Biens Nationaux .

La Révolution de 1789 a rompu l'équilibre séculaire du partage des terres entre les Seigneurs de Tourmignies, l'Eglise (le Chapitre Saint Piat de Seclin) et quelques petits propriétaires terriens.

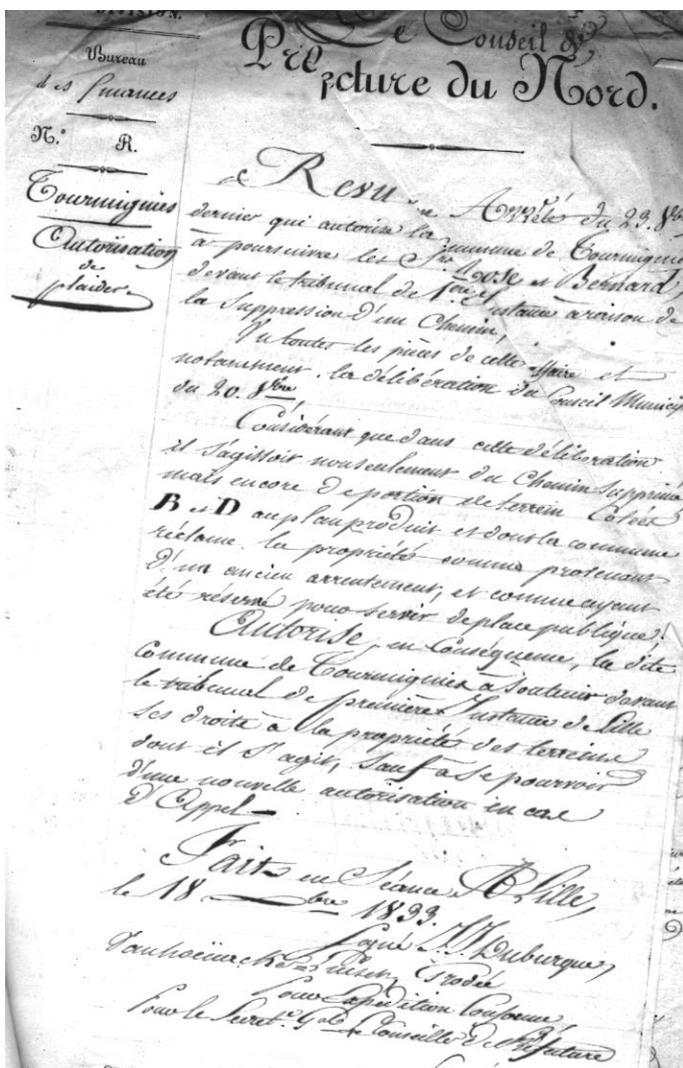
Le cadastre n'existait pas, c'est l'Empereur Napoléon qui en prit l'initiative en 1806.

Le 15 Ventôse de l'an 6 (mars 1798), le Sieur Bernard (ou Rose ou Descarpentries, il y a un tel imbroglio dans cette affaire, les actes de propriété indispensables à l'instruction du dossier, en 1833, n'ont jamais pu être produits ni même retrouvés aux Archives du Département), acquiert 150 verges de terre tenues autrefois du Chapitre Saint Piat de Seclin, définies comme ayant 620 pieds de long et 35 de large, toute différence de contenance étant perte ou profit pour l'acquéreur, ainsi qu'il semble être d'usage dans les ventes de biens nationaux. Cette propriété est marquée **B** sur la carte.

Nous voilà à Tourmignies, le 30 septembre 1833 :

«Il y a environ 2 ans, le nommé BERNARD Ambroise, de cette commune, s'est permis de son chef, de boucher un chemin de communication passant derrière son habitation, existant depuis un temps immémorial et malgré toutes les dispositions que j'ai faites pour en obtenir amiablement le débouché, je n'ai pu y parvenir : le sieur Bernard m'a répondu que Monsieur Rose, son propriétaire, lui en avait fait la dépense». (ADN O 598 25 41 V b). Ne retrouvant pas la surface «achetée», le Sieur Bernard annexait purement et simplement le chemin à sa propriété.

Monsieur le Maire de Tourmignies a demandé à Monsieur Rose de fournir les titres de propriété. Sans avoir réponse en retour, le litige continua au Tribunal.



Il est à noter qu'en bouchant les deux extrémités de la rue de la Pompe, le sieur Bernard empêchait la sortie des sieurs Mélantois (marqué E sur le plan) et Bocquet (marqué F sur le plan).

Les nombreux plis échangés à l'occasion de ce procès dénotent une certaine «tension». On peut lire dans l'un d'eux :

«.. comme le ton prédominant de cette lettre est la menace et la grossièreté et que ne n'ai pas l'habitude de tremper ma plume dans la boue pour répondre à des injures j'attendrai pour donner les renseignements que Monsieur le Maire de Tourmignies ait fait choix d'un autre secrétaire que vous ou que vous-même soyez devenu plus poli. Si vous vous étiez rappelé votre lettre du 14 janvier dernier vous vous seriez épargné le désagrément de passer pour un homme qui manque d'éducation et à moi la peine de vous donner une leçon de civilité.

J'ai l'honneur de vous saluer.»

Cette lettre est adressée à Monsieur le Percepteur des Contributions à Ennevelin.

Le 23 octobre 1833, la commune obtenait gain de cause, le Conseil de Préfecture l'autorisait à exercer ses droits sur le chemin.

Extrait du jugement rendu le 9 avril 1836 par le Tribunal de Lille.

«Le Tribunal condamne le Sieur Rose à supprimer dans la huitaine date de la signification du présent jugement les obstacles qui s'opposent à la libre circulation dans le chemin ...»

(Source : Archives communales)

Curieusement, au même moment, les Dames d'Assignies, héritières du Baron d'Assignies, revendiquaient la propriété de la Place marquée **D** sur le plan refusant toutefois de porter l'affaire devant la justice. Le mot employé sera toujours *transaction*. Compte tenu des liens que cette famille entretenait avec Tourmignies, et malgré la Révolution de 1789, nous étions entre gens de bonne compagnie. Le litige se devait d'être réglé de façon correcte. Ces Dames se plaisaient aussi à rappeler le bien qu'elles faisaient auprès des familles nécessiteuses. Le Maire Vendeville était fermement décidé à ne rien lâcher, il s'opposait, avec le Conseil Municipal qui parfois doutait, aux anciens Seigneurs de Tourmignies. Mais laissons s'exprimer Monsieur le Maire dans la lettre qu'il fit parvenir à Monsieur le Conseiller d'Etat, le 2 juin 1836.

*«Le terrain litigieux, marqué **D**, a toujours servi à l'amusement des habitants d'où son nom Jeu de Balles. En 1808, lors de la location que fit la commune du terrain marqué **C**, il fut dit à l'article 2i du cahier des charges, que le jeu de balles établi sur le bien communal demeurera libre pour l'amusement des habitants...**la location porte sur la place en herbes plantée d'arbres contenant 70 ares 88 centiares**. Que sur le terrain **D** les habitants s'y réunissaient tous les dimanches : il n'y croissait point d'herbe et n'était point planté, que sur la pointe, tout à fait au coin de la grange, existait un abreuvoir communal (que Mademoiselle d'Assignies vient tout récemment de faire combler).*

En 1828-1829, le chemin d'Attiches à Drumez, rendu impraticable par défaut d'écoulement des eaux, l'administration locale fit creuser un fossé ; afin d'exhausser les environs du terrain, pour effectuer ces travaux, elle fit prendre des terres sur les pointes les plus élevées...sans que le Baron d'Assignies oppose le moindre empêchement»

Il faut savoir que le Baron qui avait loué la Place en 1808, en avait fait l'acquisition auprès de la Caisse d'Amortissements le 20 mars 1813.

*«Depuis lors, il y a cru de l'herbe mais en si petite quantité qu'on l'a laissé paître par les bestiaux du Sieur Bernard, occupeur de Monsieur d'Assignies. Il est à noter que la parcelle **C** ne fait pas tout à fait 70 ares 88 centiares.*

*Vers 1816, les habitants qui avaient leur jeu d'arc en **C** se trouvaient obligés pour y aller de traverser le chemin quelquefois rendu inabordable par les pluies et cerné d'eaux, le transportèrent sur la place objet du litige pour le plus élevé du terrain, afin de le rapprocher d'avantage du cabaret et en rendre l'accès plus facile. Plusieurs années après 1820 ou 1822, le cabaretier ou Monsieur d'Assignies firent planter sur un côté du jeu d'arc quelques noyers et une haye On ne songea pas à empêcher cette plantation parce qu'ils déclarèrent que c'était uniquement pour garantir le jeu d'arc».*

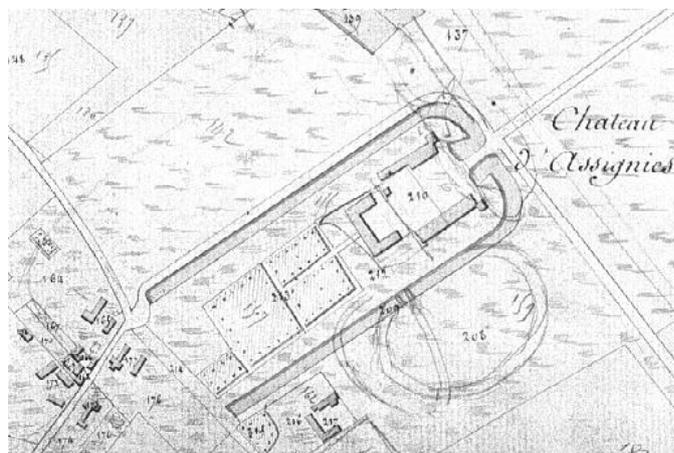
Vendeville

L'origine du litige serait donc l'herbe qui avait poussé en **D** et les termes du contrat de vente portant sur la «Place en herbes». Il est toutefois intéressant de constater que le Sieur Bernard et les Dames d'Assignies ont commencé à revendiquer la propriété des parcelles **A** et **D** en même temps, mais sans jamais s'opposer. En effet, la logique aurait voulu que le sieur Bernard dont les bestiaux paissaient en **D** et dont les clients utilisaient le Jeu d'Arc choisisse d'intégrer cette parcelle à sa propriété.

D'autre part, qu'elle raison réelle poussait ces Dames à s'opposer à la Municipalité ? Il ne s'agit que de 4 ares, ce qui est bien peu !

Il nous faut, pour comprendre la colère, voire l'amertume, des héritières du Baron d'Assignies, remonter 30 années en arrière.

La Révolution de 1789 oblige le Baron d'Assignies à émigrer. La totalité de ses biens est vendue. Dans le village, quelques familles royalistes, fidèles du Baron dont elles exploitaient les terres en coterie, se portent acquéreurs des terres et immeubles, et, dès lors que la tempête révolutionnaire se fut apaisée, mettent un point d'honneur à rendre au Baron ce qui appartenait au Baron. Il retrouvait la plupart de ses terres et son château, mais pas *toutes* ses terres. Rien, en apparence, n'avait changé et pourtant, plus rien n'était pareil. Il fallait maintenant composer avec le Conseil Municipal et les petits propriétaires, de Tourmignies ou d'ailleurs, bien décidés à défendre leurs titres de propriétés.



Ce plan du château d'Assignies porte la trace crayonnée du futur château Boutry. (Photo J.L. THIEFFRY – Collection Archives Départementales du Nord-plan 2095 section B)

Ci-contre, la première page du contrat de vente, au citoyen Pierre François Coget, du Domaine d'Assignies. Il est daté de 1797.

Le citoyen Coget était le métayer de la «Ferme d'Assignies». Il remit le domaine aux mains des Dames d'Assignies dès leur retour et, en remerciements, reçut une ferme et quelques terres. Notons également qu'une famille de Tourmignies, rachetant au Sieur Leclercq «trois cents verges de terres, situées à Mons En Pévèle, provenant de l'émigré d'Assignies», reçut du Baron l'assurance que jamais, ni lui ni ses descendants ne revendiqueraient le bien. Le Baron marquait donc une certaine reconnaissance envers les familles amies.

Ceci nous ramène à la transaction relative à la Place de Tourmignies. Les Dames ne manquaient pas de terre et 4 ares sont dérisoires au regard de leur possession.

La lutte fut rude, et l'accord curieux.

Le 21 mai 1839, comparurent devant Amédée Alfred REUFLET, Notaire à Pont à Marcq, - Dame Rose Joseph Victoire de BOUCQUEL DE BEAUVAL, veuve du Monsieur Joseph Marie Louis Bonaventure Baron d'ASSIGNIES propriétaire, - Demoiselle Marie Albertine Joséphine Laure d'ASSIGNIES,

- Dame Marie Antoinette d'ASSIGNIES, épouse de Monsieur Albéric Louis Joseph CASTELLAIN de LISPRE, écuyer

- Demoiselle Marie Ernestine d'ASSIGNIES, d'une part et

- le sieur François HAVET, adjoint au maire de la commune de Tourmignies d'autre part.

«Les Dames d'Assignies cèdent et abandonnent à la commune de Tourmigniesun terrain d'une contenance de quatre ares environ, connu sous le nom de Jeu de Balles...Les hangars érigés sur ce terrain pour le tir à l'arc ne sont pas compris dans cette cession.....Néanmoins cette cession est faite à la condition : 1° que les Dames d'Assignies conserveront pendant vingt années, à compter de ce jour, avec faculté d'en faire cession à qui bon leur semblera, la jouissance du terrain...et celle des cinq arbres, essence de noyer....»

DÉPARTEMENT DU NORD. 1797

CONTRAT d'adjudication de Domaines nationaux en exécution de la loi du 28 ventôse.



Nous administrateurs du Département du Nord, pour et au nom de la République française; et en vertu de la loi du 28 ventôse dernier, en présence et du consentement du commissaire du Directoire exécutif, avons, par ces présentes, vendu et délaissé dès maintenant et pour toujours,

Au citoyen Pierre François Coget, de la Commune de Tourmignies.

à ce présent et acceptant pour lui et ses héritiers, ou ayant cause, les domaines nationaux dont la désignation suit :

un ci-devant Château et dix neuf Aouliers, Cens cinquante verges de terre tant au labour que verges, situés à Tourmignies, occupés par l'acquéreur, provenant de l'émigré d'Assignies, divisés en plusieurs pièces dont la désignation suit.

1° Le ci-devant Château situé à Tourmignies et quatre Aouliers huit Cens environ de jardin, tenant de l'avant aux héritiers d'ancien Davaux de midi à la dite émigration, de couchant à un manoir du citoyen Davelain, et de Nord à l'ancien émigration.

2° Vingt deux Cens de labour, tenant de l'avant et de midi à la terre de l'émigré d'Assignies, de couchant et de nord à la rivière de la Maroy.

3° quarante deux Cens de labour, tenant de l'avant à la terre de l'émigré d'Assignies de midi à celle de la dite émigration, de couchant et de nord à la rivière de la Maroy.

4° quatorze Cens de labour, tenant de l'avant à la terre de l'émigré d'Assignies de midi à celle des pauvres de Tourmignies, de couchant et de nord à la rivière de la Maroy.

2^o Que le fruit et le bagage des arbres resteront aux charges au profit des Dames d'Assignier pendant toute la durée de la jouissance, qu'elles se sont réservées.

3^o Que ceux des arbres, qui viendraient à périr, pendant ledit espace de vingt années, resteront au profit de la commune, à charge par elle de les remplacer par d'autres, qui resteront aussi affectés à la jouissance des Dames d'Assignier, jusqu'à l'époque fixée pour sa durée précitée.

4^o Qu'il sera libre et facultatif aux Dames d'Assignier d'autoriser le propriétaire des bœufs à les rétablir, dans le cas, où ils viendraient à tomber de vétusté ou à être abattus ou détruits par force majeure.

5^o Que la haie, qui sépare le jeu d'arc de la prairie appartenant aux Dames d'Assignier, restera entièrement leur propriété, mais le terrain cédé à la commune s'étendra jusqu'au pied de la haie.

Les cédantes s'engagent à laisser subsister, telle quelle est, pour la commodité des habitants, la pieu sente, qui existe maintenant sur la prairie qui leur appartient, le long du chemin, conduisant de l'église de Tourmignier à Drumez.

La présente transaction ne sera parfaite et définitive, qu'après l'approbation du gouvernement.

Par suite de cette transaction et après son approbation, toutes contestations nées ou à naître entre les parties demeureront irrévocablement éteintes.

Pour fixer définitivement le limite du terrain ici cédé à la commune et de

«afin de donner plus de clarté à la présente transaction, les parties ont fait dresser un plan visuel de la commune et ont placé à l'instant sur le terrain quatre bornes l'une sur le sentier en prolongement de la haie, longeant le Jeu d'Arc de la prairie, une autre borne sur le bord du fossé du chemin d'avelin à Drumez à une distance de la première borne de vingt trois mètres quarante centimètres,....»

Rien ne fut laissé au hasard, qui a gagné, qui a perdu ?

Remarquons simplement que le Maire, Monsieur Vendeville, qui s'était beaucoup battu pour obtenir gain de cause, a délégué son adjoint pour signer la transaction, il ne s'est pas déplacé.

Le temps a fait son œuvre, le Jeu d'Arc et les 5 noyers n'ont laissé aucune trace dans la mémoire collective.

(Source : Archives Communales)

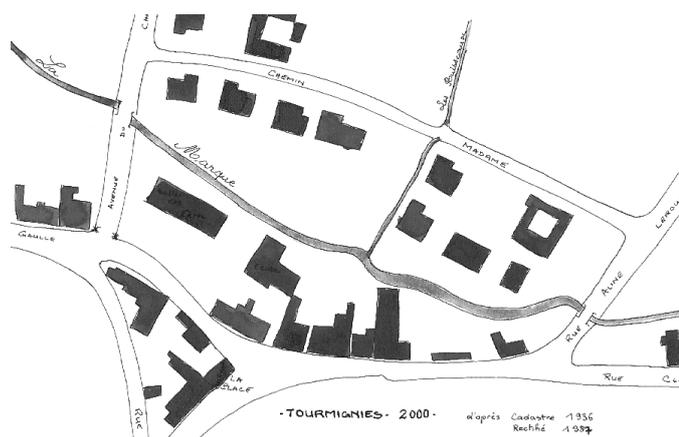
La comparaison de La Place actuelle, à partir du cadastre, avec le plan de 1813, permet de constater les changements intervenus :

le cours de la Marque a été rectifié ;

le pont Madame, qui débouchait sur une piedsente, a été reconstruit sur une route bien droite, élargie, qui est l'actuelle avenue du Château ;

des constructions, datant pour la plupart de la fin du 19^{ème} et début 20^{ème} siècle, s'élèvent sur ce qui était alors la Place du Marais ;

les nombreux fossés de la Place ont disparus.



CHEMIN DU CALVAIRE ou DU PONT MADAME ou DE LALLEAUX

De ce chemin, aujourd'hui disparu, il ne reste que l'avenue du château.

Il convient ici de rappeler l'histoire de la Place et des Demoiselles d'Assignies. Le 30 septembre 1831, Joseph Marie Louis Bonaventure d'Assignies passait de vie à trépas dans son château de Tourmignies.

Commençait alors le conflit qui opposa les Dames d'Assignies, héritières du Domaine, à la commune de Tourmignies. L'acte officialisant la transaction s'apparente à ce que nous appellerions aujourd'hui un règlement de compte. Les relations entre la population et le château étaient mauvaises, ne dit-on pas que les «gens du château» avaient tué un maximum de gibier avant de partir, il ne devait rien rester aux «gens du village». La Révolution avait fait son œuvre, la famille d'Assignies s'appropriait à quitter le village après 500 ans de présence.

En 1860, Henri Aimé Boutry, Industriel à Lille, achète le domaine aux héritiers de Laure d'Assignies.

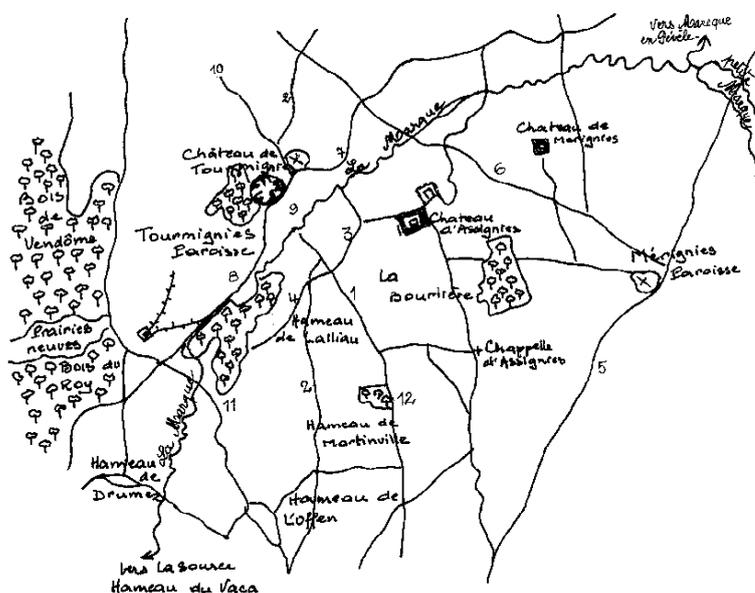
En 1863, se référant à l'acte de vente des biens nationaux du 28 nivose An 3 de la République, celui-ci se déclare propriétaire du chemin du Calvaire. L'histoire se répétait.

«Je proteste de la manière la plus absolue contre les prétentions de la Commune de Tourmignies ...».

Le ton est donné. Monsieur Boutry revendique la propriété des chemins Madame, de Laleau et du Calvaire. L'affaire, commencée en 1863, apparemment sans réaction violente de la part de la commune de Tourmignies, s'est brusquement envenimée vers 1885. Si l'argumentation développée dans cette lettre n'a pas convaincu le Tribunal, elle permet toutefois de comprendre la situation : «Le chemin, dit Laleau et celui du Calvaire qui fait suite n'a jamais été qu'une voie d'exploitation pour les d'Assignies afin d'aller du château à leur propriété des Wattines ; que le dit chemin m'a été vendu, ainsi que le constatent plusieurs pièces, par les héritiers de Madame de Bois Lecomte (Laure d'Assignies) dans l'achat que je leur ai fait de toutes les propriétés qu'ils avaient à Tourmignies ... Ce chemin est encore planté d'arbres des deux côtés, et ces arbres m'appartiennent ainsi que le constatent les actes. Quant à la partie qui traversait le parc actuel pour atteindre le Calvaire et traverser le Pavé de Tourmignies à Mons en Pével et aller au bois de Wattines, il était établi sur les terres appartenant aux d'Assignies ainsi que le constate encore l'acte d'achat. Il a été supprimé par moi il y a plus de 20 ans, comme étant ma propriété exclusive et il n'est venu à l'idée de personne de réclamer contre sa suppression.

La chronologie des faits clarifie la situation.

- Sous l'Ancien Régime un maillage dense de mauvais chemins, de piedsentes, couvre le territoire du village. (reproduction carte XVIII^e : M. DERVAUX)



- 1 – rue de la Bourrelière
- 2 – voie de Lille
- 3 – rue du Calvaire
- 4 – rue Foch
- 5 – route de Meringies à Mons en Pévèle
- 6 – route d'Attiches à Meringies
- 7 – rue du Gal du Gaulle
- 8 – rue Clémenceau
- 9 – la Place du Marais
- 10 – route du Petit Attiches
- 11 – Wattines
- 12 – le bois aux corbeaux

Tracés progressivement au cours des siècles, ce sont des chemins d'exploitation, étroits, dépassant rarement 2 mètres de large, tous en terre. Le sous-sol du pays ne facilitait pas les choses, un écrit de la fin du XVII^e précise que «les chemins y soient très fâcheux, le fond étant

presque partout de terre à potter».

Certains sont d'utilité publique puisqu'ils permettent la communication avec les villages voisins (la *Voie de Lille* est encore dans toutes les mémoires, empruntée jusqu'au début du XX^{ème} siècle, elle était le chemin le plus court pour aller à Lille), les autres sont d'*exploitation* et n'ont d'utilité que par rapport aux terres qu'ils desservent.

Les censiers de l'époque cultivaient les terres du Seigneur, quelques uns possédaient en pleine propriété leur habitation établie sur quelques cents de terre mais ils étaient une minorité. Tout (ou presque) appartenait donc au Seigneur du lieu, y compris les chemins.

- **1789, la Révolution**, qui sera suivie de la vente des biens nationaux, reconnaît la propriété privée. Une multitude de petites propriétés apparaissent, les surfaces vendues sont approximatives, on ignore les chemins dans les actes de vente. L'enquête départementale sur l'état des routes et chemins en 1790 note : **Tourmignies – pas de route**.

- **1806**, Napoléon décide la création du cadastre. Les propriétés seront matérialisées, les chemins classés suivant leur utilité, leur entretien incombe aux communes. Les conditions idéales de conflits futurs sont mises en place. Ils se déclencheront bien des années plus tard, à l'occasion du règlement des premières successions qui suivirent la ventes de biens nationaux.

Les surfaces réelles sont parfois bien inférieures à celles achetées, et, comme le sieur Bernard avec le chemin de la Pompe, les propriétaires s'attribuent la propriété des chemins sans se soucier des censés qu'ils enclavent : ils ne font que récupérer leur bien.

- **1863**, Monsieur Boutry ferme le chemin du Calvaire, il déplace le Calvaire quelques années plus tard. Les relations se tendent avec la Municipalité.

- **1882**, début d'une enquête diligentée par la Département du Nord : «CHEMINS RURAUX DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN ARRETE DE RECONNAISSANCE». Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Cambier, Maire, inscrit à l'inventaire les chemins de la Pompe, de Wattines, du Calvaire, du Riez, des Quatre Tilleuls (actuel chemin des Tilleuls), de Laleaux.

- **1883**, Monsieur Boutry redresse, élargit, entretient la rue qui mène au château et y *fait construire, à ses frais, sous le contrôle des Ponts et Chaussées, un ponceau sur la Marque sans que la commune s'y soit opposée* (actuelle avenue du Château).

- **1885**, début des hostilités !

- **Le 26 mai 1889**, une délibération du Conseil Municipal déclare que «le *sieur Boutry a intercepté le passage sur le chemin rural du Calvaire*», selon le Juge de Paix de Pont à Marcq, il y a usurpation, «*monsieur Boutry a commis une contravention de petite voirie sur la commune il a soulevé l'exception préjudicielle de propriété qui a été admise*».

. La commune avait apporté la preuve que le chemin était classé depuis 1806, et entretenu par ses soins mais monsieur Boutry était un homme puissant, bénéficiant de protections, car jamais les décisions de justice desservant sa cause ne furent appliquées

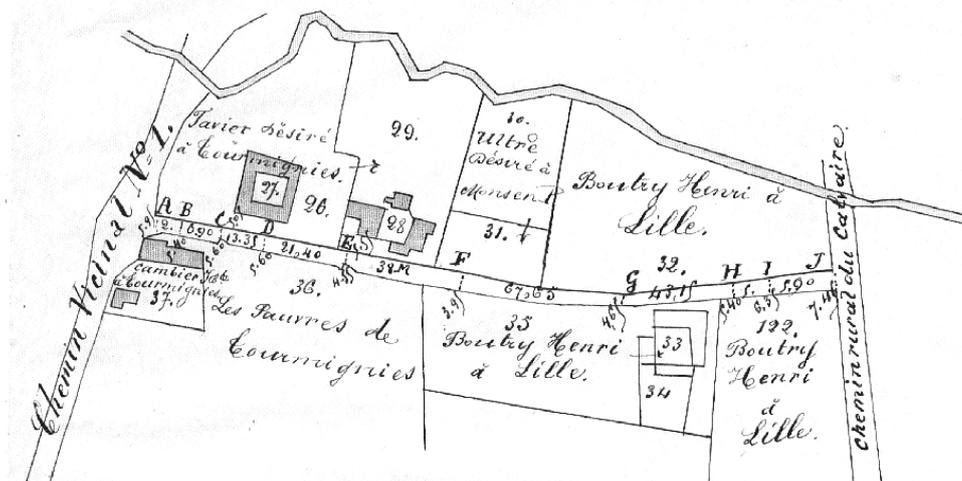
- **en 1891**, après 28 ans de procédure, pardevant Maître THEYS, notaire à Pont à Marcq, le chemin rural de Lalleaux, dit du Calvaire, était vendu 10 000 F au sieur Boutry : Sur cette somme, 500 F iront au bureau de bienfaisance, 500 F en actes de charité, et 7127 serviront à reconstruire et élargir le chemin de la Bourrelière. Le Conseil Municipal, unanime vote «*sincères félicitations, remerciements à Monsieur le Maire, pour son zèle, sa persévérance dans cette affaire qui se termine avec honneur et profit, à Monsieur le Juge de Paix pour son concours bienveillant et la fin heureuse*». L'affaire est close.

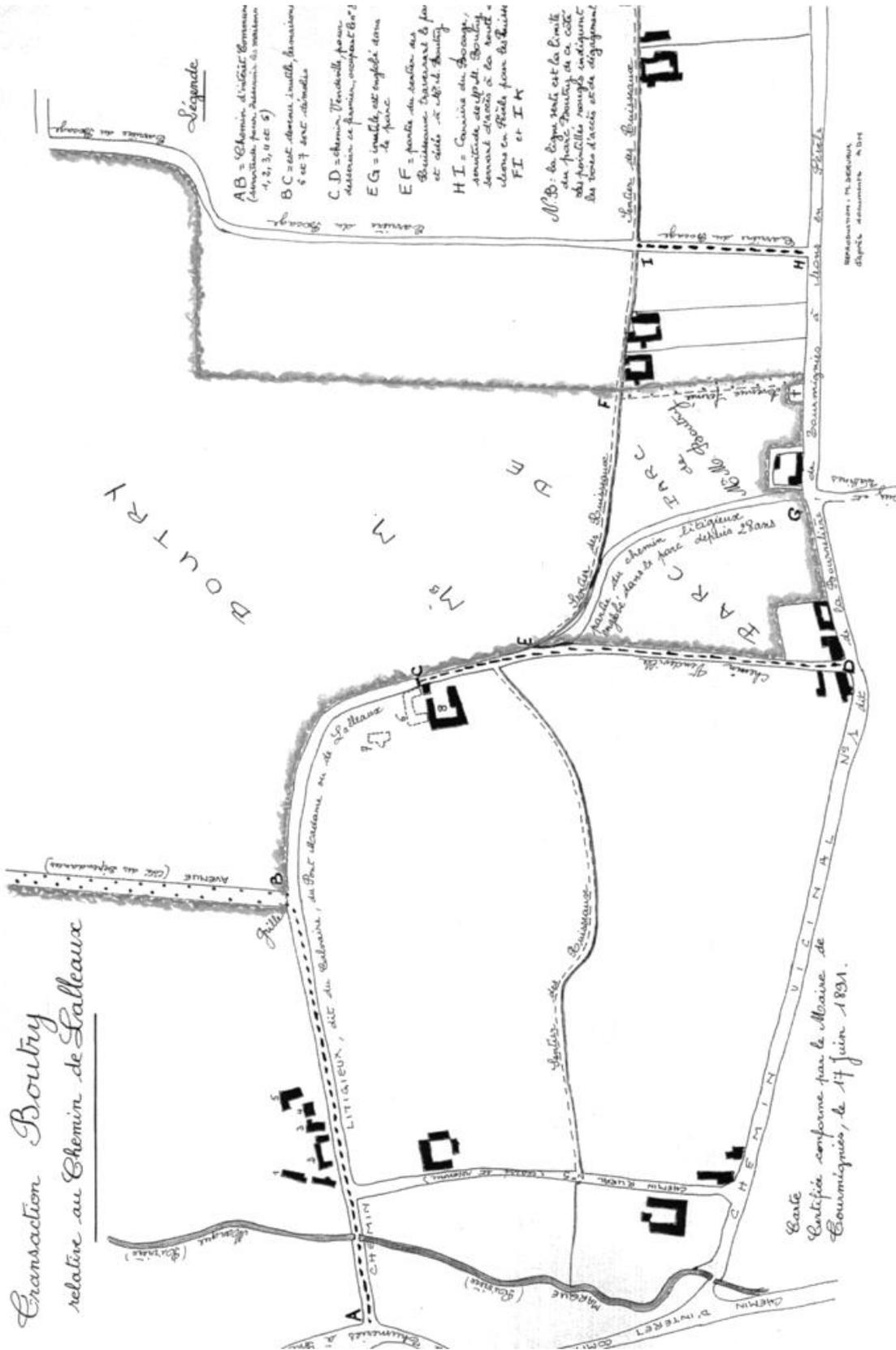
Notons que les frais du procès furent prélevés sur les 10 000 F.

Source :Archives Municipales.

Chemin vicinal n° 1, actuelle rue de la Bourrelière.

Chemin rural du Calvaire, actuelle Avenue du Château





LA MARQUE et ses nombreux débordements.

LETTRE DU 11 DECEMBRE 1879 De l'Ingénieur Ordinaire à Messieurs les Maires de la Vallée de la Marque.

Projet de dessèchement de la vallée depuis la source jusqu'au canal de Roubaix, avec création d'un syndicat de curage.

En 1866, enquête de 20 jours à Tourmignies opposition générale du conseil municipal alors que Mons en Pévèle, Attiches et Mérignies émettaient un avis favorable.

En 1877 et 1879, un projet de dessèchement définitif est envisagé, afin de mettre en valeur les terres incultes du bassin de la Marque. L'Ingénieur interroge la Municipalité afin de savoir si les inondations de juillet 1879 ont modifié les dispositions des administrés.

CURAGE DE LA MARQUE

Lettre du 16 août 1851 :

La largeur au plafond depuis la source jusque La Neuville sera au moins 1 mètre de ce point jusqu'à Tourmignies, au moins 1,50 mètre du pont de Tourmignies à Pont à Marcq, 2,80 mètres etc....

Remarque : au cours des siècles, la source de la Marque diffère :

Aujourd'hui, elle prend sa source en bas de Mons en Pévèle

Au XVI^e siècle près de Libercourt

Au XVIII^e à Thumeries.

Sans vouloir polémiquer sur l'endroit exact où se situe la source, on peut dire qu'en cas de fortes pluies les eaux arrivent de ces trois directions, et viennent buter sur le pont de la rue Aline Lerouge qui, à cet endroit, forme barrage.

Au XIX^e siècle ce pont fut reconstruit «pour cause d'insuffisance de débouché» à 10 mètres au-delà de l'ancien, vers le hameau de la Bourrelière, avec dérivation de la Marque et cela a comme excellent résultat de rendre la circulation moins dangereuse sur le chemin d'intérêt communal n° 31.

(document ADN)

Le pont avait été surélevé de 1.05 mètre.

Le Maire de l'époque conteste la nécessité de rehausser le pont, «l'eau n'atteint jamais la moitié de la hauteur donnée».

La lettre est datée du 30 novembre 1891, il s'agit de Monsieur Emile Butrulle, il s'oppose à Monsieur Boutry. C'est à cette époque que fut rectifié la rue du Château, et reconstruit le pont, à l'endroit où nous le connaissons aujourd'hui.

«Il est à désirer que lors des redressements on fasse le plus possible de lignes droites pour faciliter l'écoulement des eaux dont le niveau s'élève en quelques heures de plusieurs mètres».

C'est à cette même époque que ces travaux furent exécutés, et que l'on se mit à construire sur ce qui était alors «la Place du Marais de Tourmignies».

Il est dit également dans ces documents d'archives que les berges de la Marque sont instables, et s'effondrent régulièrement dans le lit de la rivière, les riverains doivent les consolider, mais aussi que la Marque a la fâcheuse habitude de quitter son lit pour s'étaler sur une vingtaine de mètres.

Le 22 décembre 1852 CREATION D'UNE ASSOCIATION SYNDICALE DE CURAGE ET ENTRETIEN DE LA MARQUE

(source : ADN)

1883 – curage des cours d'eau non navigables de la commune et qui ne sont pas soumis à la surveillance des agents du service hydraulique
ORDONNE LE CURAGE IMMÉDIAT DE :

1°) celui dit : *Des Ruisseaux*

(il s'agit du courant qui descend de Mons en Pévèle, parallèle à la rue de la Bourrelière, il alimente un étang dans ce qui fut la propriété Boutry avant de se jeter dans la Marque, aujourd'hui, au niveau de Pont de l'Avenue du Château (pont Madame). Autrefois, il se jetait dans la Marque entre les ponts de la rue de la Bourrelière et de l'Avenue du Château).

2°) *Celui qui prend naissance sur le versant nord de Mons en Pévèle, traverse le Riez et se jette dans la Marque au pré Bernard autrement dit : du Sergent.*

3°) *Celui qui prend naissance au chemin vicinal ordinaire dit : Des Coursulots, à la limite du territoire avec Attiches, et se jette dans la Marque au chemin d'intérêt commun n° 31, après avoir traversé le champ dit des 4 bonniers et contourné le château de Vendeville.*

4°) *Celui dit «Des Jardins» qui se jette dans la Marque au pont dit Madame après avoir traversé le chemin d'intérêt commun n° 31.*

(il s'agit d'un courant qui arrivait de l'église. Parallèle à la rue de l'église, il traversait la rue de Gaulle actuelle - un pont de bois le recouvrait - passant de la rue de l'église qui s'appelait alors rue de la Pompe, à l'avenue de Château. Il se jettait dans la Marque au pont de l'avenue du Château.

L'intérêt de ce document porte sur la définition de ce que nous appelons aujourd'hui fossés. En 1883, les autorités parlaient de «cours d'eau non navigables», ce qui laisse supposer un débit minimum quelle que soit la saison. Aux dires des aînés ils avaient pour origine des «surgeons», c'est à dire de petites sources appelées aussi résurgences. «les Ruisseaux» prennent leur source en face de l'entreprise Momont et traversent la rue Fidèle Dubois. De nombreux drains, posés au cours des siècles, viennent s'y jeter. Ils ne sont jamais à sec, un mince filet d'eau y court, même aux périodes les plus sèches.

INONDATION DU 13 MAI 1906

Tourmignies était en fête, c'était le jour des communions solennelles. Au cours de la célébration un violent orage s'abat sur le village, la Marque déborde place du marais, coupant le village en deux. Chacun se hâte, la fête est terminée laissant un souvenir que l'on évoque encore aujourd'hui : les tartes à la crème quittant les caves et les resserres, flottant au gré du courant.

Dès le 31 juillet, à 7 heures ½ du matin, l'administration (Direction Générale des Contributions Directes) fait procéder à la vérification et à l'évaluation des pertes déclarées par les sinistrés. La liste en est longue :

21 déclarations de sinistre pour un total de 3 247,95 francs, et une fourchette de réclamations assez large :

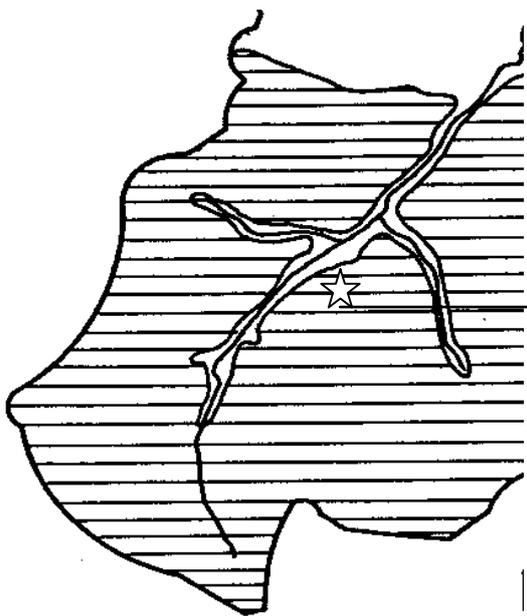
Butrulle Emile : betteraves, blé, avoine, paille, etc1 405,00 frs.

Cauchy : vêtements et denrées alimentaires,.... 9,95 frs

Les pertes concernaient essentiellement :

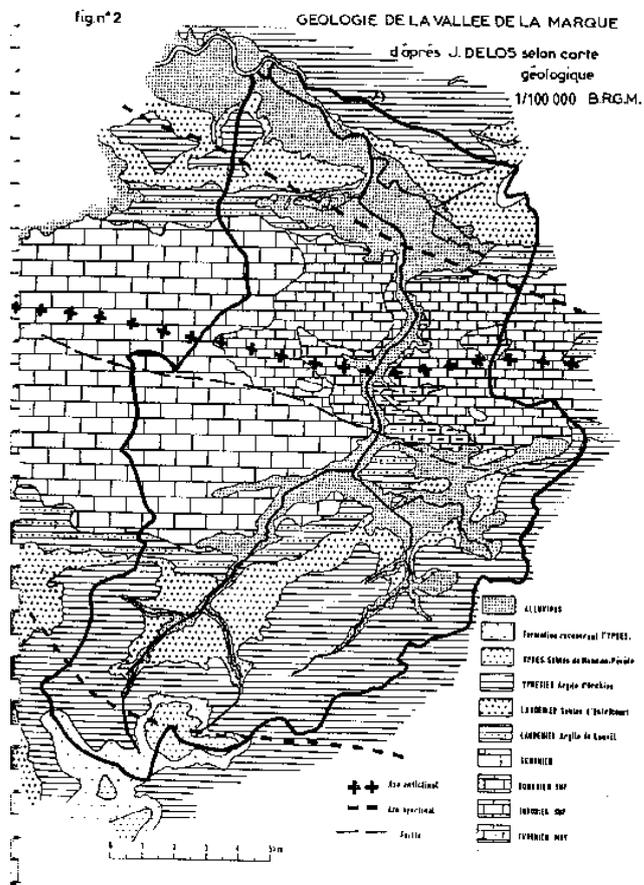
blé, avoine, meule de paille, pommes de terre, victuailles, légumes, poules, bois, matériaux, champs ravagés, pulpe, marchandises, 3 sacs d'engrais, charbon, bois,....1 réclamation pour literie, et meubles et 1 pour vêtements.

Perméabilité des terrains secondaires et tertiaires de la Marque



A la source, à Mons en Pévèle, niveau 50 mètres.
 Au centre de Tourmignies, niveau 38 mètres.
 Distance entre la source et Tourmignies : 4 kms
 Zone hachurée : terrains imperméables

TOURMIGNIES



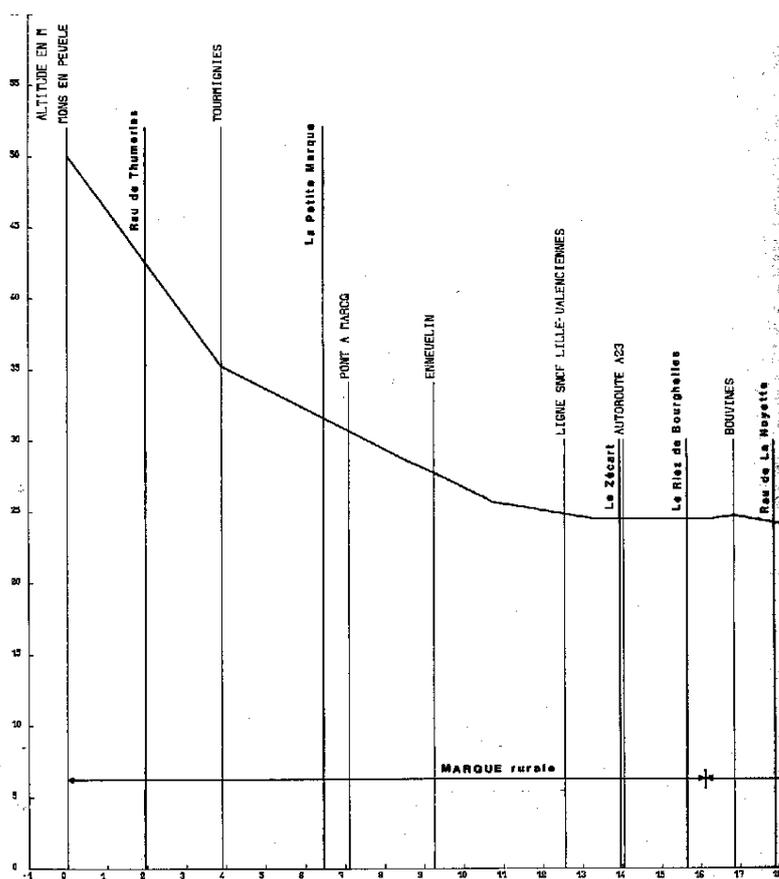
Source :DIRECTION REGIONALE DE LA NAVIGATION DU NORD PAS DE CALAIS.

Rapport : La Marque Rivière
 Schéma d'aménagement des eaux, amélioration de la qualité des eaux.

Août 1986

Lors des inondations de 1984, on note un débit plus important sur le 1^{er} affluent de la Marque (ruisseau de Thumeries) que sur la Marque elle-même.

La Marque rurale : (en ordonnée : l'altitude – en abscisse : la distance en km)



Hors étude, quelques recommandations et remarques qui, aujourd'hui prennent tout leur sens :

Le curage de ce secteur a été réalisé il y a une dizaine d'années. Il suffit donc de prévoir à l'avenir un entretien régulier du cours d'eau comme cela a été également proposé à l'aval. Notons également l'importance des marais situés dans ce secteur. Tout comme la zone tampon proposée à l'amont d'Hem, ils jouent un rôle essentiel en période de crue et leur disparition compromettrait irrémédiablement le bon fonctionnement hydraulique de l'ensemble du cours d'eau. Depuis quelques années, on assiste à un remblaiement systématique des marais dans ce secteur. Il est difficile aujourd'hui de donner un état précis des surfaces concernées.

Apparemment, la capacité d'accueil actuelle de ces

marais semble à la limite insuffisante pour un bon «tamponnage» des crues de la Marque. Il est donc souhaitable d'arrêter le plus vite possible ces actions si l'on ne veut pas arriver à une situation très critique, et ce, quels que soient les aménagements prévus à l'aval.

ENTRETIEN DES FOSSÉS arrêté du 10 janvier 1929 prescrivant le curage des fossés et rigoles non soumis au régime de la loi du 8 avril 1896

Nous, Maire de la commune de Tourmignies, vu la délibération du conseil municipal du 21 décembre 1928 considérant que le curage des fossés est reconnu nécessaire, et qu'il y a lieu des lors d'en ordonner l'exécution pendant le cours de la présente année, considérant que les fossés dont il s'agit ne dépendant pas du service hydraulique

vu les articles de la loi du 16-24 août 1790 et 6/10 1798

vu les lois du 5 avril 1884 et 21 juin 1898 en vertu desquelles il appartient au Maire de prendre les mesures que réclament la police rurale et la salubrité publique,

Arrêtons

article 1° - les ruisseaux et fossés seront curés à vieux fonds, vieux bords, par les riverains, sur le territoire de la commune de Tourmignies

article 2° - les riverains seront tenus d'enlever tous les obstacles quelconques qui s'opposent au libre écoulement des eaux

article 3° - ces travaux commenceront à l'aval et seront poursuivis en remontant vers l'amont. Ils seront surveillés par le garde champêtre.

article 4° - les travaux devront être commencés par ceux à qui incombe la charge de les exécuter, immédiatement après la remise d'un bulletin signé par le Maire.

Le travail devra être exécuté dans un délai de quinze jours après la remise du bulletin.

article 5° - les retardataires seront considérés comme refusant d'exécuter leur part de travail, et procès verbal leur sera dressé par qui de droit.

fait à Tourmignies, le 10 janvier 1929
le Maire (signature Butrulle)

LES CABARETS

Les cabarets ou estaminets étaient nombreux au début du XX^e siècle. Tourmignies n'a pas échappé à la règle. Suivant leur place dans le village, ils accueillait une clientèle bien définie. Faisant appel au aux souvenirs de nos aînés, essayons de les faire revivre.

Tout d'abord, 2 estaminets, situés sur le territoire d'Avelin, mais faisant partie intégrante de Tourmignies : *LA BUVETTE DE LA GARE*. Tenue par Charles Poignon, ouverte dès 5 heures du matin, elle faisait le bonheur des voyageurs en partance pour Douai, Thumeries ou Pont à Marcq avec liaison possible pour Lille.

LE CABARET DU MOULIN. Actuelle discothèque, il était très fréquenté par les cochers et les cartons (charretiers). Lieu de repos pour les chevaux, il n'était pas rare de voir plusieurs attelages attachés aux anneaux fixés dans le mur. Parfois, chauffeurs et mécaniciens du train PP (Pays de Pévèle) arrêtaient leur machine avant de traverser la route pour aller y boire une «pinte». Il fallait pour cela que la buvette de la gare soit fermée.

Entrons dans le village par l'actuelle rue du général de Gaulle, *L'ESTAMINET D'HENRI BLONDEL*, maçon, (gallodromme), était surtout fréquenté par les ouvriers de l'usine de landaus *MASQUELIER – BUTRULLE*. Ils venaient y manger leur gamelle que la tenancière faisait réchauffer sur le poêle flamand qui trônait au milieu du café.

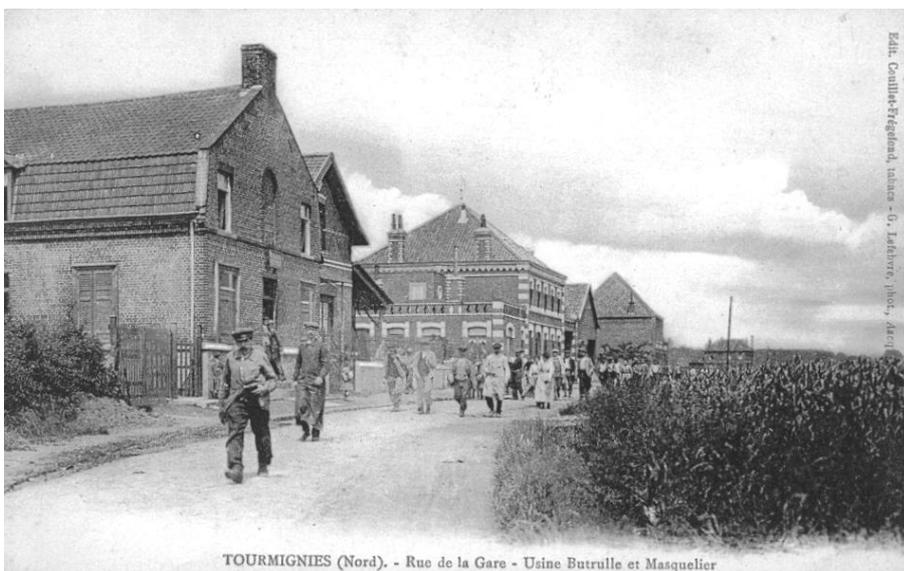
L'adjonction d'une salle de spectacle amena la population de Tourmignies à fréquenter cet estaminet qui servait aussi de local de répétition pour l'harmonie municipale (la rouge) des établissements Masquelier et de l'Amicale Laïque. (opposition au Maire de l'époque Monsieur *BOUTRY*).

Des concerts et des pièces de théâtre étaient donnés plusieurs fois par an, les pompiers y faisaient un banquet chaque année et une société colombophile y avait son siège.

A deux pas de l'usine, le *CABARET CARPENTIER DUBUS* fréquenté lui aussi par les ouvriers.

La présence de cette usine et des ouvriers qui, pour la plupart, avaient été recrutés en dehors du village, donnait une ambiance particulière à cette rue ainsi qu'aux cabarets qui s'y trouvaient.

AU CHAT NOIR (aujourd'hui débit de tabac), tenu par Jean Baptiste *DUBUS*, dit Baptiste Pichon, on «battait les coqs». Il faut dire, qu'à l'époque, les gallodrommes étaient nombreux. Il suffisait d'un petit ring, de 2 mètres sur 4, avec une porte à chaque extrémité. Les estrades pour les coqueux (spectateurs) étaient faites de simples bastings posées sur des barriques à bière, quelques chaises devant, bien placées, pour les spectateurs payant un peu plus cher, et une table pour les jurés.



Entre Le Chat Noir et l'avenue du Château un autre café, peut-être celui de Rémy *NUTTIN*.

A l'angle de la départementale et de l'avenue du Château, le **CABARET TRUBLIN**, rendez-vous des hommes âgés, on y jouait aux fléchettes.



A côté de la Mairie, un gros café, très prisé par la population (la droite) était le siège d'un grand tir à l'arc (visible sur le cadastre de 1836). Tenu par **LOUIS WATTELLE**, également marchand de charbon, qui fonda une grande famille. Nombreux sont les descendants habitant toujours à Tourmignies.

Comme dans tous les cafés, la tenancière (photo de Madame Wattelle ci-dessous), le lundi matin, très tôt, lavait le sol (surtout le parquet) à la bière puis pour assécher épanchait une fine couche de sable blanc. Une tenace odeur de houblon y régnait. Doit-on y voir l'origine d'une réputation de «berlafards» pour les Tourmignisiens ?



Nous y reviendrons plus tard.





Sur la Place, les établissements *COUILLET*, épicerie – boucherie – tabac et débit de boissons, Très fréquentés le lundi par les bûcherons et autres manouvriers qui, ayant travaillé le dimanche matin, s'accordaient un repos sacré le lundi matin.

Le patron installait de grosses terrines de pâté de campagne sur chaque table, le pain et la bière n'étaient pas loin.

Notons que le cochon était tué et brûlé sur le trottoir.

Sur la Place également : *LA BASCULE*, très fréquentée les jours de ducasse et les dimanches après midi. La tenancière tenait les clefs de la grande bascule où l'on pesait les animaux et les chariots remplis des fruits de la terre « paille, pommes de terre, betteraves, ... » avant de charger les wagons à la gare.

Les hommes en bourgerons (blouse – mot tombé en désuétude) bleus, bien amidonnés, ne restaient jamais chez eux le dimanche après midi, ils disaient :

Tchi au nid

Cat au tas

Plus gentiment dit :

L'homme au cabaret

L'femm' a s'maison

(photos collection privée)



LE MAL ASSIS, près de l'église, était tenu par Julienne (pour les intimes) *LEBRUN*. Il faisait le bonheur des paroissiens (hommes en majorité) qui, après la messe, passaient le reste de la matinée à «jouer à cartes» tout en buvant de la bière ou, dans les grandes occasions, de l'absinthe. En remontant la Bourlière, un cabaret tenu par *PENNEQUIN WATTELLE*.

La petite salle était le siège de la société de Pompiers qui y fêtait son Patron par un grand banquet. L'harmonie (la blanche) subventionnée par monsieur *BOUTRY*, y donnait des cours de solfèges toutes les semaines.

Une centaine de mètres plus loin, le petit cabaret de *BRICE*. Dans la cour une petite salle où madame Jeanne instruisait les petits du village.

Plus loin, deux estaminets.

Le premier tenu par *DELGERY - SVELON*

Le second, par *DUQUENNE TRUBLIN* devaient drainer toute la population de Lalaux. Duquenne était charron.

L'épicerie cabaret de *LEON DUCORNETZ*, rue de la Bourrelière, jouxtait l'ancienne ferme Duhem.

(source : Jean COGET)



LES BERLAFARDS DE TOURMIGNIES ou le «Nom j'té» des Tourmignisiens

Plus de 15 estaminets, de la bière qui coule à flots aussi bien dans les verres qu'à terre, la réputation n'est pas usurpée. Mais pourquoi serait-on plus berlafards à Tourmignies que dans les autres villages ? Et depuis quand avons-nous cette réputation ?

Pour certains, elle date de l'époque où Monsieur Boutry, récent acquéreur du château D'Assignies qu'il fit détruire, voulu construire le sien, vite et bien, en *achetant* les villageois. Il avait aussi un projet politique pour le village. Il payait donc à boire, jusqu'à plus soif, sans compter, et souvent cette phrase revenait :

Vers' me un' goutte
Bin tin verr' y est plein
Bin vers' à terre

(source Madame WACRENIER LELIEVRE)

La seconde hypothèse est très éloignée de la précédente puisqu'elle concerne le métier de plâtrier.

A la fin du XIX^e siècle et début du XX^e le village comptait de nombreux maçons. Si les maisons étaient de briques, l'isolation intérieure se faisait en torchis. Le plâtre, qui progressivement s'imposait, changeait les méthodes de travail et les plâtriers qui lançaient le plâtre sur les cloisons devenaient des berlafards.

(source Monsieur et Madame Aimable BOCQUET)

La troisième hypothèse n'a laissé aucun souvenir dans la mémoire collective, c'est la consultation de l'enquête du 18 décembre 1845 alors que Monsieur MOREAUX était maire de Tourmignies qui permet ce rapprochement.

A la question : «avez-vous connaissance, soit dans le château, soit dans l'église, de quelques tableaux, et de tous autres objets remontant à une époque plus ou moins reculée ?»

Une partie de la réponse de Monsieur Moreaux nous intéresse et nous la reproduisons ici :

LE BOIS TOUT ou REVENEZ-Y ou WIDERCOME (en flamand)

«La science du bien boire était jadis hautement considérée chez les peuples d'origine septentrionale». Il semble même que les Hollandais du XVI^e siècle aient porté haut l'art de la beuverie en imaginant un verre que tout bon buveur se doit de vider d'un seul coup : le **«bois tout»**. La famille d'Assignies possédait ce genre de gobelet.

enquête du 18 décembre 1845 alors que Monsieur MOREAUX était maire de Tourmignies. (source : A.D.N. 1T253/17)

A la question : «avez-vous connaissance, soit dans le château, soit dans l'église, de quelques tableaux, et de tous autres objets remontant à une époque plus ou moins reculée ?»

Une partie de la réponse de Monsieur Moreaux décrit ce verre :

«on possède au château d'Assignies un verre précieux, contenant 3 demi-setiers. Vers le milieu de la tige est une espèce de bouton auquel on applique les doigts, lorsqu'on veut faire usage de ce verre. Le bouton est percé transversalement d'outre en outre par un sifflet. Les deux extrémités du sifflet sont saillantes. A l'extrémité opposée, à l'embouchure du sifflet est adapté un axe très mobile, sur lequel sont entrées des ailes de forme d'ailes d'un moulin à vent. Il paraît vraisemblable, qu'après avoir rempli de vin la capacité d'un de ces verres, celui qui devait acquérir le titre de plus intrépide buveur, commençait par faire usage du sifflet qui mettait les ailes en mouvement et que ce titre flatteur n'était accordé que lorsque la cessation du mouvement des ailes s'accordait avec la fin de la liqueur. Un homme capable de boire une grande quantité de vin sans s'enivrer est selon l'adage de la province de Champagne un homme qui siffle bien. La découverte de ce verre pourrait prouver l'origine de cet adage... on conserve aussi acte... une cruche de 315 ans»

Ce verre de 78 centilitres dont le nom flamand est «widercome» ou revenez-y, le buveur devait l'avaler d'un seul trait, (son titre de meilleur siffleur étant en jeu). En cas de non réussite, il était contraint à boire autant de fois que marquait l'aiguille d'un cadran annexé au moulin.

Une seconde enquête nous décrit ce verre (source : *Revue de l'art chrétien* dirigée par l'abbé J. CORBLET 1867).
"J'ai eu entre les mains un charmant bois tout du XVI^e siècle, provenant de la famille d'Assignes; la coupe, cône retroussé en verre de Venise à filets d'émail blanc, s'emmanchait dans un sifflet, dragon d'argent aux ailes étendues; sous le dragon, une simple roue à palettes au lieu du moulin".
A noter l'existence d'un porte verre qui venait en aide au buveur novice incapable de siffler son verre d'un coup.

Cet objet est peut être toujours dans la famille d'Assignies bien qu'une publication du début XX^e siècle le place dans la maison commune de Tourmignies.

Cette façon de boire a perduré dans nos contrées, largement simplifiée, c'est la bière "KWOUAK" et son verre dit "du cocher".



Ce verre précieux dont parle Monsieur Moreaux est difficile à imaginer. La description est précise, mais ne ressemble en rien à quelque chose de connu. C'est l'allusion aux ailes d'un moulin qui nous orienta vers l'A.R.A.M (Association Régionale des Amis des Moulins) où Monsieur Bruggeman, un passionné, nous apprit qu'un verre de ce type existait à Lille, au Musée de l'Hopice Comtesse. La flûte est en cristal, le moulin en argent.

Une coupe en argent (vers 1580) est au musée de Leuwaarden en Belgique, d'autres coupes en argent datées XVI^e et XVII^e siècles sont dans différents musées allemands. (Photo de J. Bruggeman – 1976 – *TOUJOURS VIVANTS LES MOULINS* Ed. ARAM)

M. DERVAUX

Mais revenons à la MAISON COUILLET qui était aussi épicerie, boucherie et tuerie.

LA TUERIE (abattoir)

qui permettait alors au boucher d'abattre chez lui les différents animaux qu'il offrait à la vente était strictement réglementée. C'est le 16 octobre 1908 que le sieur Couillet Arthur est autorisé par la Préfecture à établir une tuerie particulière. Cette activité ne cessa que dans les années 1960 lorsque, pour des raisons sanitaires, seuls les abattoirs régionaux eurent le droit d'abattre et de vendre les pièces de viandes après accord des services vétérinaires. Monsieur Bonte, Maire mais aussi boucher du village, fut le dernier à pratiquer la «tuerie».

Nous sommes en 1908, la Place est, à quelques constructions près, ce qu'elle est aujourd'hui. La rue du Moulin est l'actuelle rue du Général de Gaulle, la rue de Laleau avenue du Château, quant à la rue de la Bourrelière, curieusement elle commence à la Place. Rappelons que la Bourlière commençait après le pont de la Marque.

Il est intéressant aussi de noter qu'il s'agit d'un plan, annexé à la pétition, pour maintenir en activité une tuerie. Cette activité était donc antérieure à la présente demande. En ce début de XX^e siècle, les épizooties sont nombreuses,

contagieuses et parfois mortelles.

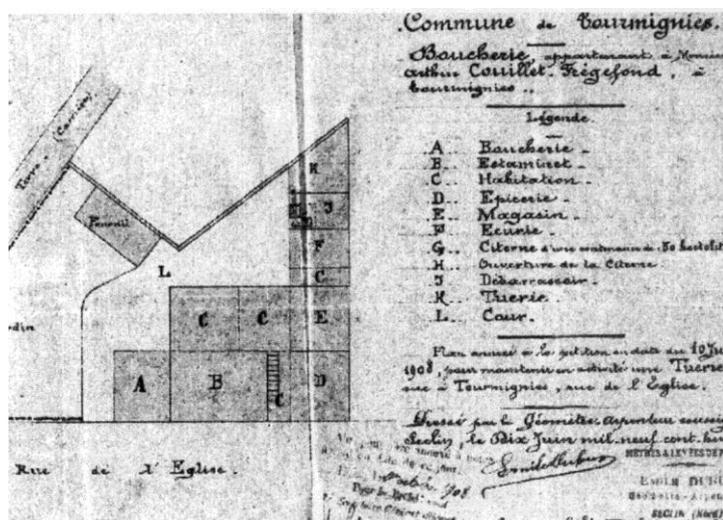
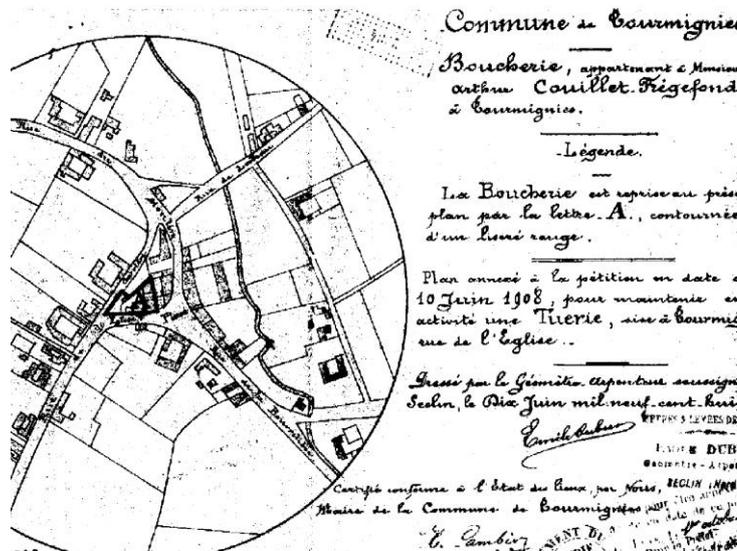
Tuberculoses bovines, fièvre aphteuse, typhus, etc..., (grâce aux récentes découvertes de Pasteur), faisaient l'objet de surveillance particulière, et les Services Vétérinaires veillaient à stopper la contagion.

C'est vraisemblablement dans cet esprit que fut imposé, au sieur Couillet, l'obligation de déclarer et de mettre aux normes de l'époque la tuerie en question.

Un règlement sanitaire municipal fit l'objet d'une délibération, le 21 septembre 1903. On y rappelait les règles élémentaires d'hygiène dans

les écuries, étables : *le sol devra être rendu imperméable dans la partie qui reçoit les urines... les murs blanchis à la chaux ; les fumiers et purin : seront déposés sur un sol imperméable entouré d'un rebord également imperméable.. placés à une distance convenable des habitations ; les cabinets et fosses d'aisances seront établis à une distance convenable des sources , puits et citernes, il est interdit de jeter les animaux morts dans les mares, rivières, abreuvoirs... ou de les enterrer au voisinage des habitations.* Les hommes n'étaient pas absents de ces préoccupations Les maladies transmissibles seront déclarées, le malade isolé jusqu'à disparition complète de tout danger de contagion : *Il est interdit de déverser aucune déjection (crachats, matières fécales, matières vomies, etc...) provenant d'un malade atteint de maladie transmissible, sur le sol des voies publiques ou privées, des cours, des jardins, sur les fumiers et dans les cours d'eau. Ces déjections, recueillies dans des vases spéciaux seront enterrées profondément après avoir été désinfectées à la chaux vive.* La réglementation touchait les habitations : *la cuisine, pièce commune, doit être largement pourvue d'espace, d'air et de lumière, munie d'un évier , le sol en terre battue est interdit... l'habitation de nuit est interdite dans les caves et sous-sols, ...*

Le Sieur Couillet ayant obtenu l'autorisation d'établir une tuerie particulière à Tourmignies, il doit maintenant «accomplir rigoureusement les conditions ci-après spécifiées....sans inconvénients sérieux pour le voisinage».



Les quelques articles repris ci-contre nous permettent d'imaginer l'ambiance, les odeurs entourant le site mais aussi la difficulté qu'il y aurait à maintenir une telle activité à notre époque particulièrement «pasteurisée et stérilisée».

(notons que nos aînés se souviennent d'un fossé où coulait le sang, et de cochons brûlés sur le trottoir !)

- Sur une dalle du sol sera scellé un anneau solide pour y fixer la tête des animaux devant être abattus;
- Les porcs ne pourront jamais être saignés, brûlés ou habillés sur la voie publique, ni dans une cour, pâture, etc...ils devront être assommés dans la tuerie elle-même avant d'y être saignés et un brûloir spécial avec hotte et cheminée sera aménagé et affecté aux opérations de brûlage;
- Il est formellement interdit au permissionnaire d'ouvrir, vider, nettoyer, etc...dans l'intérieur de la tuerie, au moins pendant que les animaux qui y ont été abattus ou que les viandes qui en proviennent s'y trouvent encore, les estomacs et intestins desdits animaux;
- Les intestins et déchet des animaux seront jetés à la citerne; les matières extraites des estomacs seront, après chaque abatage, mises dans les fumiers et immédiatement recouvertes de chaux vive dont l'intéressé devra toujours être largement pourvu, de manière à permettre la vérification de sa réserve par tout délégué de l'Administration;
- La citerne devra être vidée complètement au moins une fois par mois; les matières qu'elle contiendra seront soigneusement désinfectées et désodorisées vingt-quatre heures avant la vidange, au moyen de produits antiseptiques et désodorisants dont l'intéressé devra toujours être largement pourvu et qu'il devra présenter à tout délégué de l'Administration qui en requerra l'examen;

Certaines bêtes malades étaient abattues, en présence du vétérinaire, chez Arthur Couillet. Les règles d'indemnisation étaient déjà complexes comme le montre le courrier ci-contre, mais remarquons aussi l'élégance des phrases !

lettre du 21 septembre 1907 du Vétérinaire Départemental en Chef à Monsieur le Maire de Tourmignies.

Vous m'avez adressé le dossier d'une demande d'indemnité que présente M. Coget Victor, cultivateur en votre commune et propriétaire d'une vache qui fut partiellement saisie le 30 août dernier, à l'abattoir privé du sieur Couillet Arthur, pour cause de Tuberculose localisée.

...l'indemnité en matière de tuberculose ne peut jamais être supérieur aux $\frac{3}{4}$ de la valeur de l'animal considéré comme bête de boucherie, diminués du produit résultant de la vente des parties non saisies,, j'ai l'honneur :

1°) de vous exposer qu'alors que l'animal sus-visé avait aux termes du procès verbal de saisie et d'estimation qui figure au dossier une valeur totale de 427frs50 dont les $\frac{3}{4}$ représentent 320frs65, M. Coget a retiré de la vente de la viande non exclue de la consommation et des dépouilles la somme de 356frs, supérieure par conséquent de 35frs35 au chiffre prévu comme maximum possible de l'indemnité,

2°) de vous faire connaître, dès lors, en vous priant de vouloir bien en aviser l'intéressé, que la demande présentée par celui-ci n'est susceptible d'aucune suite.

Notons également que les règles d'hygiène mises en place, la vigilance des autorités, l'évolution des connaissances ont permis d'éradiquer un certain nombre de maladies. Mais il fallut du temps, beaucoup de temps, puisque Tourmignies et les villages alentours subirent une épizootie de fièvre aphteuse (la cocotte) ininterrompue de 1907 à 1934. (source : Archives Communales)



Nos campagnes savaient vivre avec ces maladies endémiques. Des mesures strictes de désinfections, de soins aux animaux, de déplacements etc... étaient imposées par décret, sous la surveillance du vétérinaire sanitaire de Pont à Marcq. Seuls les animaux reconnus malades étaient abattus.

En 2001 une épizootie de fièvre aphteuse touche l'Europe. Des solutions extrêmes et traumatisantes sont mises en œuvre. Il faut éradiquer l'épizootie ! Est-ce possible ?

Quittons le XXI^e siècle pour nous retrouver, en 1872.

Le 19 février «la soussignée veuve Lefebvre Edouard, cultivatrice domiciliée à Tourmignies dont l'étable est atteinte du typhus contagieux des bêtes bovines ayant été mise en demeure d'enfour les bêtes atteintes de faire procéder à une expertise tant de ces dernières que de celles contaminées, et dont l'abatage vient d'être prescrit par l'autorité locale, à l'honneur d'informer Monsieur le Maire de Tourmignies qu'elle a nommé pour son expert le nommé Jean François Cambier, adjoint domicilié audit Tourmignies» Le Maire de l'époque, Monsieur Moreaux, désigne Monsieur Clodomir Wedier, vétérinaire breveté, domicilié à Seclin, comme expert.

François Lerouge, au hameau de «watignes» ayant deux vaches et une génisse également contaminées se verra appliquer la même procédure.

Le procès verbal d'expertise a pour but d'évaluer le préjudice subi par la cultivatrice.

Il a été constaté : «que la vache au poil rouge, 5 ans, taille 1m40 (abattue suspecte, salée) valait 470, que l'autre (atteinte du typhus) poil rouge, 6 ans, taille 1m40 (enfouie) valait 500, que le veau, poil rouge.....que les neufs vaches contaminées»

Suivent alors les estimations pour un total de 4750 Frs.

«Aussitôt cette expertise terminée, nous Maire de la Commune de Tourmignies, sommes intervenu et avons reconnu que le prix des vaches et du veau n'est pas exagéré. Nous avons en conséquence engagé Mme Vve Lefebvre à vendre sur pied ses vaches afin que l'on puisse procéder immédiatement à l'abatage des bêtes contaminées, ce à quoi elle a consentie».

Célestin Thibaut, boucher à Fâches emporta le marché.

L'affaire Lerouge se concrétisa de la même façon, Dufлот, boucher à Ronchin étant acheteur.

Pas d'offre du boucher de Tourmignies mais y avait-il un boucher à Tourmignies en 1872 ?

Le 22 février 1872, le Maire Moreau établissait le «Certificat constatant l'exécution de l'ordre d'abatage».

Nous Maire de la Commune de Tourmignies certifions que
l'ordre d'abatage transmis hier à M^{me} veuve Lefebvre
Edouard a été exécuté aussitôt
1^o La vache suspecte a été abattue, salée
2^o La vache et le veau atteints du typhus ont aussi été
abattus et enfouis dans une fosse adhoc au milieu des
champs
3^o Les neuf vaches contaminées ont également été abattues
les cuirs ont été placés dans des tonneaux pour être de suite
factés et le suif a été fondu sur place
En foi de quoi nous avons délivré le présent
Tourmignies le 22 Février 1872
Le Maire
Moreaux

En conclusion, seuls la vache et le veau atteints ont été mis dans une fosse et recouverts de chaux vive (ce qui est exprimé par le terme «ad hoc»).

Suspecte ou contaminée, elle sera mangée !!!

Autres temps, autres mœurs, cela paraît inconcevable aujourd'hui.

LE MOULIN

C'est au Marais, à l'angle de la route et du chemin des Fonds, que se trouvait le moulin de Tourmignies.

Rien, dans la toponymie actuelle de Tourmignies, ne rappelle son existence hormis l'appellation *plaine du moulin* qui qualifie les champs entre la route des Fonds et le hameau du Croquet, mais nous sommes là sur le territoire d'Avelin.

Il semble qu'il ait laissé peu de souvenirs dans la mémoire de nos aînés, c'était un moulin à moudre le blé et il était en bois.

L'histoire de la photo ci dessous (*collection particulière*) est assez troublante. Elle fut prise pendant la guerre 14/18 par les Allemands qui avaient établi, ne n'oublions pas, leur terrain d'aviation au Marais. Repartie avec les aviateurs à la fin de la guerre, elle s'est retrouvée un jour, en vente, dans un marché pour collectionneurs, en Alsace, où elle fut achetée par un Tourmignisiens qui, justement, passait par-là. Au verso, une inscription manuscrite «*Tourmignies/Attiches*». En 1549 «*ung mollin à vend a usance de mieuldre bled*» existait à cet endroit. Et si c'était notre moulin ? Nous l'avons cru longtemps mais, aujourd'hui, nous pouvons affirmer que le moulin de Tourmignies fut détruit par un incendie en 1882. A cette époque la force du vent a été remplacée par l'énergie de la vapeur. Le moulin ne fut pas reconstruit.

C'est le moulin d'Attiches, situé sur la route des Fonds, qui est photographié. Il a survécu à la guerre 14/18, mais fut démonté vers 1930, pour être reconstruit sur la colline de Valmy. C'était le moulin de Valmy détruit par la tempête de 2000.

«Etat des moulins existants dans la commune de Tourmignies.

Nous maire et officiers municipaux certifions qu'il n'y a qu'un seul moulin à usage de moudre du bled

Fait audit Tourmignies le douze de novembre 1793

L'an deuxième de la république française, une et indivisible
Mélantois maire»

«Tourmignies le 21 Xbre 1812

Le Maire de Tourmignies à Monsieur le sous préfet de l'arrondissement de Lille

Monsieur

En conformité de votre circulaire du neuf de ce mois relative à la distance du Moulin au milieu du chemin j'inscris ci dessous les réponses aux demandes

Y inscris



1° un moulin à moudre bled distant du milieu du chemin de Mérignies à Seclin de treize mètres le sieur Cauvez en est l'occupeur et le sieur Cousin propriétaire. Ce dernier a été sommé ce jourd'hui de le faire marquer conformément à l'art. 56 de l'arrêté du 22 juin dernier

Il n'existe aucun four à chaux ni à briques.

J'ai l'honneur de vous saluer. Bôtel»

Ces deux enquêtes sont aux *Archives Départementales du Nord*.

La première est signée Mélantois, révolutionnaire, premier maire du village, il était fermier rue de la Pompe, aujourd'hui rue de l'Eglise

Dans la seconde, le sieur Cauvez était le fermier de Lassus (ferme qu'il exploitait pour la famille Scherer de Scherbourg).

Tourmignies
SB
Etat des moulins existants dans la Commune de
Tourmignies
Le Maire et officiers municipaux certifions qu'il n'y a
qu'un seul moulin à usage de moudre du blé
fait audit Tourmignies le Douze de novembre 1793
L'an deuxième de la République française, mes indivisibles
Malautois maire

Les moulins à vent étaient nombreux en Pays de Pévèle, et déjà la concurrence féroce. Voler le grains, gâter la farine, le meunier d'Attiches ne reculait devant rien pour ruiner son voisin, le meunier de Tourmignies (la faible distance qui les séparait, à peine 500 mètres, exacerbait le sentiment de concurrence), et c'est ainsi que celui-ci se retrouva à comparaître devant la justice pour avoir commis l'irréparable :

Supplication de François Verdière, mosnier du village de Tourmignies, contenant que, s'estant aperçu que, de temps en temps, l'on desroboit en son moulin partie du grain que l'on y apportoit pour moudre, comme aussy qu'entre les meules, on y avoit fait couler de l'huile d'aspicq pour en gaster la farine et par ce moyen donner desgout aux manants de fréquenter son moulin, crut que, pour découvrir le malveillant, il estoit de son devoir d'en faire une recherche.

Après plusieurs observations et remarques faites par quantités de personnes qui ordinairement estoient les plus assidues dans le mesme moulin, il eut grandissime sujet de soupçonner Piat Ochin, mosnier d'Attiches, qui, selon toute apparence, picquer d'envie de voir le moulin dudit Verdière prospérer davantage peut-estre que le sien, s'estoit venu entesté d'entreprendre de le ruiner.

Le 26 juin dernier (1675), le suppliant, accompagné de Joos Brocquart, son beau-frère, tirant vers Attiches sur les neuf à dix heures du soir, arrivèrent à l'environ du jardin dudit Ochin, le trouvèrent chargé d'un sac de grain qu'il avoit paravant desrobé chez le suppliant et qu'il remportoient quant à luy, l'ayant probablement chargé as quelque advesture pour le transporter de nuit plus prestement.

Verdière, sans en vouloir croire à la première vue, voulant s'assurer davantage de la personne et du sac, s'en approchant de près, luy en prit envie de frapper d'un petit baston sur le sac, auquel coup Ochin, laschant prise et jetant le sac par terre, reconnut le suppliant, à la confusion et, en ce moment de rage qu'il eut de se voir ainsy surpris dans un temps qu'il y attendoit le moins, se jeta en désespéré et à coups perdus sur Verdière avec ces mots : mes deux bougres, il faut que jour vous tue ! et en mesme temps le terrassa avec telle violence qu'il l'eut assurément massacré sy Broquart n'eut accouru promptement à son secours, dont pour le quitter luy donna quelques coups de pieds mais sans effet et pourquoy, tant pour sa défense propre que pour sauver le suppliant des mains funestes de ce voleur, luy porta un coup d'espée au travers du corps duquel peu après il termina, au grandissime regret du suppliant, lequel craignant rigueur de justice, se seroit absenté et n'oseroit se présenter sans nos lettres de grave pardon et rémission...

(ADN 8 B 2s 786/ f° 128) (Revue de la Fondation de Pévèle N°18 – Bruno Fourot)

LES FERMES

Trois types de fermes sont à considérer pour notre village :

1° la ferme seigneuriale, la plus ancienne, contiguë au château du seigneur, entourée de douves : la ferme de Lassus.

2° les «grosses fermes», possédant un ou deux chevaux.

La ferme de Wattine, au début du XXème siècle, cultivait 7 ha de champs (2 ha de blé, de l'avoine, de la luzerne, 2 ha de betteraves (pour les vaches et le sucre), ½ ha de pommes de terre, des poireaux, petits pois et pois à perche, 2 ha de pâtures.

3° les fermes «à brouette», qui semblent être une particularité au souvenir vivace chez les Tourmignisiens où elles étaient en majorité. Elles possédaient toutes une vache qui pâturait au bord des fossés herbeux du village, gardée par les enfants ou la fermière.

Si tous les transports se faisaient à la brouette, les surfaces cultivées étant petites, il n'était pas rare qu'un cheval soit prêté pour le labour. A Wattines, il y avait 7 fermes, et un cheval pour tous .

Les fermières, en plus des travaux des champs et des animaux , poules, canards, lapins, dont elles avaient la charge, réalisaient de la confection à domicile pour des ateliers de Lille (Mrs Boutry). Une fois par semaine, elles les portaient sur leur brouette chez Wattelle (près de la Mairie), où l'entreprise venait les ramasser et déposer le travail pour la semaine suivante.

Les maris alimentaient en légumes frais les halles de Lille et, 2 fois par semaine, partaient vers 10 heures du soir, avec leur chariot tiré par le cheval. Ils passaient par Prez, puis arrivés à Pont à Marcq prenaient la direction du pont Thibaut, Ennetières et Lille (ancienne route de Lille, l'aéroport n'existait pas !). Les chemins étaient pavés, étroits, et surtout non éclairés.

Ils pratiquaient tous un second métier : maçon, cordonnier, charron, cabaretier, tisserands.

(source Madame Wacrenier Lelièvre)

Les enquêtes fiscales du XV° siècle sont une source de renseignements qui fut exploitée, à la fin du XIX°, par l'abbé Duhem, dans une feuille paroissiale qu'il éditait régulièrement. C'est une partie de ce document que nous allons citer ci-dessous.

«L'histoire des principales fermes du village n'est autre que l'histoire des seigneurs à qui le plus souvent elles appartenaient, et surtout l'histoire des fermiers ou censiers qui les exploitaient.

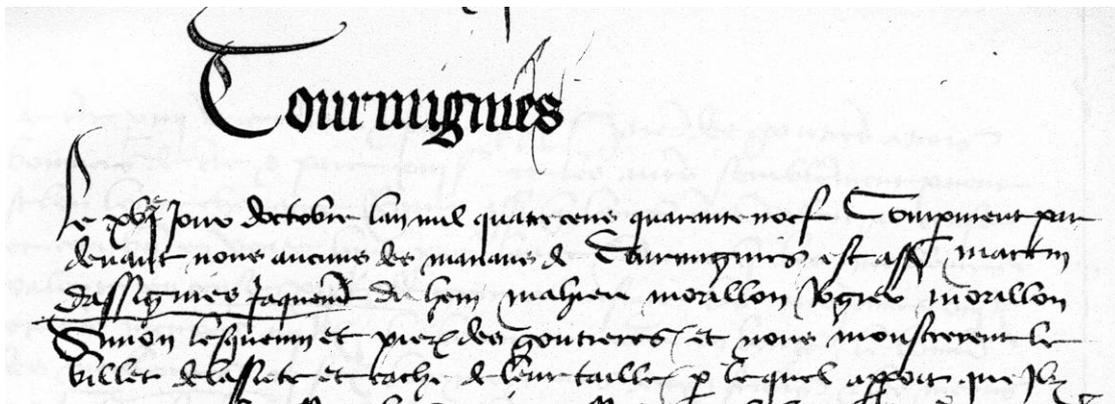
Le laboureur ou censier était un homme considéré dans la paroisse.

Son influence était souvent plus grande que celle du seigneur qui, rarement, habitait dans son fief.

*Les censiers étaient donc, sous la féodalité, la classe dirigeante dans la plupart des paroisses, où ils joignaient souvent à cette profession le titre de bailli, de lieutenant ou de sergent. Mais leur titre préféré était celui de **laboureur**.»*

Il nous est aujourd'hui difficile d'imaginer ce que pouvait être la vie d'un tel personnage.

C'est dans l'enquête fiscale de 1449 (A.D.N B3760 f° 18) que nous trouvons, nommé, l'un des premiers censiers du seigneur.



Le 16° jour d'octobre l'an mil quatre cens quarante neuf comparurent pardevant nous aucuns des manans de Tourmignies est assavoir Martin Dassignies, Jacquemart du Hem, Mahieu Morillon, Rogier Morillon, Simon Lesquevin et Pierre des goutières et nous montrèrent le billet de l'assiette et cache de leur taille par lequel apparoit que ilz....

Lire un tel document suppose apprentissage et pratique et surtout une connaissance du vieux français afin d'éviter les contresens (ex : manans = habitants de .. ; aucuns = quelques uns)

3 fermes seigneuriales sont connues à Tourmignies :

LA FERME DE WATTINES

Elle existait en 1491, le censier occupe 4 bonniers appartenant au Bâtard de Clugny, c'est «si pauvre terroir qu'il ne porte qu'avoine». Nous en avons perdu la trace. Nous pouvons simplement affirmer qu'elle était située au hameau de Wattines dont elle portait le nom.

LA FERME DE LASSUS (Dom Pedro de Lassus, Seigneur de Lompret où il a son château, chargé d'affaires du Prince Ferdinand vers 1550, était propriétaire de plusieurs fermes (dont celle de Tourmignies) auxquelles il laissa son nom. (source : notice sur Auger de Busbecq par Rouzières aîné- 1860)



(A.D.N. 2095 - photo Jean-Luc Tieffry)

«Elle semble être la plus ancienne. Un document de 1450 signale Jean le Keult comme censier du seigneur, qui était alors Jehan de la Witche, et dit qu'il a deux bonniers et demi de terre parmi un lieu, est bien meublé et paie 39 sols de taille. Une déclaration des villages de la châtellenie de Lille en date de 1544, nous enseigne sur le fermier de Lassus, qui était alors Pierre Desbouvry et sur le seigneur propriétaire Claude D'ongnies. La contenance de la ferme à cette époque était de 4 bonniers de terre environ, le prix de location de 66 livres. De plus, le dit Pierre occupait une charrue et trois chevaux, et possédait 6 vaches et 55 moutons.

Jacques Desbouvry, son fils, lui succéda. En 1601 la veuve et les héritiers de Jacques Desbouvry, censiers de Monseigneur d'Estrées, occupaient, à lui appartenant : pour la maison et ferme de Lassus contenant en jardins, prés, champs et pâtures, 7 bonniers et demi, plus 25 bonniers, 11 cents de terre à labour sur le dimage de Tourmignies ; plus 12 bonniers, 12 cents de terre sur le dimage d'Attiches et 5 bonniers sur la principauté d'Epinoy (Epinoy étant Artois, il s'agissait d'une enclave que l'on appelait encore, au début du XX^e siècle, le FIEF). Ils avaient aussi, appartenant à l'église, 4 cents de terre ; aux pauvres 9 cents et en propriété personnelle 5 cents. En tout, l'occupation de Lassus était alors de 51 bonniers, 2 cents pour lesquels les censiers payaient 1326 livres, 1 sol, 9 deniers»



Les deniers de l'état ont toujours été collectés avec beaucoup de précision et de vigilance. Ainsi, dans l'enquête de 1450, on peut lire : *ils estoient 14 personnes païans taille... dient qu'il en y a environ 16 maisnages des plus riches qui sont du royaume et ne paient point taille. Requis assavoir se ilz sont enrichis depuis ledit temps, dient que non.... Requis se ils se dient estre plus hault tailliés que les villes voisines, dient que Aubin Dassegnies demourant a Avelin a plus de chevence que Martin Dassegnies qui demeure audit lieu de Tourmignies et paie de taille le moittié mains».*

En 1668, Nicolas Fauvel, marié à Jeanne de Tourmignies, exploite 28 bonniers environ de terres à labour, prés et bois situés sur Tourmignies et Attiches.

En 1696, sa veuve, en son nom, fit un acte de location de terre à labour qu'elle renouvela en 1702 avec le nouveau propriétaire Guillaume Schérer.

Vinrent ensuite Hubert Fauvel puis, vers 1750 Louis Castel son gendre lui succédera en 1773. Il continua d'exploiter cette ferme pendant la Révolution et la conserva jusqu'en 1826. Le nouveau locataire Alexandre Lefebvre, était originaire de Mons en Pévèle, à sa mort, sa veuve continua pendant de longues années à diriger l'exploitation. Elle la céda vers 1887 à Madame veuve Coget, d'Avelin, qui y plaça un de ses fils Victor Coget-Favier.

Sur la photo de la fin XIX^e siècle nous pouvons voir ce qui était la demeure des seigneurs, la ferme est à peine visible, à l'extrême droite on devine le début des bâtiments construits le long des douves (voir plan).

LA FERME D'ASSIGNIES

L'abbé Duhem nous dit : «cette ferme devait se trouver sur une partie de terre actuellement comprise dans la clôture du château près de la grille d'entrée, sur le chemin de Mérignies».

Sauf à être sur Mérignies, le cadastre de 1809 n'en porte pas la trace à cet endroit. La seule ferme située dans l'enclave du château d'Assignies se trouve à l'arrière du château, vers le sud est.



Peu ou point de renseignements sur sa contenance. Des noms d'occupateurs, nous n'en connaissons que deux :

Nicolas Gaillard, censier de Jacques d'Assignies en 1544 et Pierre-François Coget qui vivait au moment de la Révolution.

Il acheta quelques propriétés ayant appartenu à la baronne d'Assignies, mais au retour d'exil de celle-ci, il les lui restitua, et, par suite d'un arrangement, il conserva sa ferme en propriété». (reproduction cadastre 1809 M. Dervaux)

De ces trois fermes, seule, Lassus subsiste.

Si, à l'aube du troisième millénaire, de nombreuses fermes ont disparu, le village garde encore un aspect rural et, à certaines périodes de l'année, une reconnaissance olfactive est même possible : il sent le poireau ! Tourmignies s'est fait une renommée dans la culture de ce légume, leur transport se fait sur de petites plates-formes dont tous les tracteurs sont équipés, le village vit au rythme de leur culture. Si les consommateurs ont imposé (paraît-il) leur loi en réclamant des blancs de poireaux bien droits donc l'utilisation de machines à repiquer, il n'en fut pas toujours ainsi et le repiquage à la main, dans des sillons, a longtemps été la règle.

(Juillet 1945 – photos A. Pennequin)



EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

(sources : enquêtes fiscales, abbé Duhem, archives communales)

Les enquêtes fiscales du XVème siècle concernent Tourmignies en la Châtellenie de Lille. Assignies dépendant d'Artois (Epinoy) n'est pas pris en compte mais apparaît parfois dans les enquêtes.

1 feu = 4.5 habitants

1450 = 72 habitants (environ 28 feux à Tourmignies et Assignies, 16 feux pour Tourmignies)

1469 = 72

1480 = 72

1485 = 45 (pour Tourmignies est comparu Urbain Pillot, manant qui affirma que souz la Châtellenie de Lille y avoit seize feux paravant la guerre dont le tout fut brûlé par les Franchois et de présent en y a dix feux que bons que mauvais et ne y a que une querue, paioient à la grande taille X livres. Et assis a III livres)

1491 = 50 (11 maisnages ...desquels y a l'un allant à l'aumonne et le surplus jusques à cinq maisnages sont fort indigens)

1498 = 68 (audit lieu y a vingt sept à vingt huit feuz, dont les quinze contribuent à l'aide de la Chastellenie de Lille et les autres sont du terroy d'Espinoy)

1505 = 72 (16 feux dont 11 prennent les biens de la quarité des povres entre lesquelz l'un va quérir son pain et lesquelz se vivent de labeur et de manouvrier. Il n'y a pas de paturages communs)

Assignies sera vendu à la Châtellenie de Lille en 1769, en 1762 sa population était d'environ 100 habitants.

1791 = 358

1797 = 450

1799 = 350

1803 = 383 (80 maisons – 79 ménages)

1805 = 378

1809 = 378

1820 = 407

1830 = 455 (dont 99 indigents et 25 mendiants)

1840 = 503

1850 = 500

1851 = 501

1856 = 520

1860 = 550

1870 = 550

1880 = 554

1884 = 540

1890 = 536

1905 = 520

1912 = 572

1914 = 805 (présence de réfugiés de Carvin)

1918 = 518 (Le Maire J. Butrulle signale la présence de réfugiés de Carvin qui porte la population à 1300 environ)

1920 = 572

1982 = 596

1999 = 756

2000 = 760

ETUDE STATISTIQUE DES ACTES PAROISSIAUX DE 1803 à 1855

172 mariages - 608 baptêmes - 505 décès.

synthèse des décès des moins de 25 ans

mort nés	:	19	3.8 % (ondoyés souvent par l'accoucheuse)
moins 1 an	:	96	19 %
à 1 an et avant 10 ans	:	70	13.8 %
entre 10 et 25 ans	:	58	11.5 %
total	:	243	48.1 %

de 25 à 49 ans : **50** **9.9 %**

de 50 à 69 ans : **95** **18.8 %**

écès 70 ans et plus : **117** **23.2 %** (dont 2 nonagénaires de 90 et 94 ans)

MÉTIERS PATENTÉS DE TOURMIGNIES

1687

Jehan CARBONNEL : brasseur et hostelier

1738

Nicolas DUCLERMORTIER : maréchal

1742

T. DUPONCHEL : berger à la cense Lassus

J. DESCARPENTRIES : tailleur

Jean Bapt. LAGACHE : maçon

1743

Philippe WACRENIER : boutichier et charron

1784

Philippe J. TOURNEMAINE : charpentier

1785

Charles BOTEL : couvreur de paille

1787

Louis Joseph LECOLIER : tisserand

1790

Jean Baptiste MÉLANTOIS : charron

J. PENNEQUIN : sabotier

Veuve DESCARPENTRIES : débiteur de bière et eau de vie

Pierre J. VENDEVILLE : maréchal

Dominique DUBOIS : tonnelier

Jean Baptiste SIX : boulanger - débiteur

François BROUTIN : cordonnier

Jacques CAUVEZ : meunier

J. RIBAUVILLE : cordonnier

L. DELANNOY : cordonnier

Pierre J. BARÉE : débiteur d'eau de vie

Jean Ph. LECHEVIN : cocher de Monsieur d'Assignies

Jean Baptiste DERQUINNE : jardinier

1791

Louis J. DELANNOY : cordonnier

Thomas FACQ : sabotier

1792

Dominique DUBOIS : tonnelier

Martin J. HAVÉZ : charpentier

Jean Bapt. FLINOIS : tailleur

BAILLIS – LIEUTENANTS ET SERGENTS

Représentants directs du Seigneur, les Baillis occupaient une place d'honneur en particulier à Tourmignies où ils avaient droit, comme le Seigneur du lieu, à l'eau bénite non pas par aspersion mais par présentation du goupillon et cela avant le clerc revêtu du surplis.

1544 : Jehan FLINOIS, lieutenant du bailli de Claude Dongnies

1601 : DORCHIES (fils de Georges Dorchies collecteur des impôts) bailli de Charles Ph. D'Ongnies

1658 : François ISEMBART bailli du Comte de Saint Venant

1692 : Nicolas FAUVEL bailli du Comte de Saint Venant

1701/1708 : Hubert FAUVEL

1745 : Charles Ph. FAUVEL sergent

1776 : Louis CASTEL inhumé chapelle Saint Pierre – bailli de Gabriel Sherrer de Scherbourg – fermier

Jacques Joseph CAUVEZ, bailli et fermier de Monsieur Sherrer de Scherbourg – dernier bailli de l'ancien régime
maire en 1801 -

1776 : Ph. J. DUTHILLEUL, sergent du baron d'Assignies

LES MAIRES DE TOURMIGNIES

1790 : Martin Ph. Joseph HAVEY - premier maire

1792 : Martin TRUBLIN

1793 : Jean Baptiste MELANTOIS – né à Tourmignies en 1746 – Charron - le «*mauvais génie de la Révolution à Tourmignies*»
en 1794 il est l'unique acquéreur du mobilier de l'église pour la somme dérisoire de 226 livres. On dit même que ses enfants portaient des vêtements faits avec l'étoffe des ornements sacerdotaux. Il dénonça les prêtres réfractaires avec beaucoup de zèle. (source abbé Duhem)

1801 : Jacques CAUVEZ – meunier et occupeur de Lassus

1804 / 1819 : Charles BOTEL – adjoint N. PASBECQ puis L. DELECROIX

1819 / 1825 : Louis DELECROIX, jusqu'à sa mort à l'âge de 71 ans
adjoint P.J HAVEZ

1826 / 1838 : Hubert SHERER DEVENDEVILLE

1838 / 1842 : Jean Baptiste VENDEVILLE adjoint F. HAVEZ

1842 / 1874 : Aimable MOREAU adjoint J.B DENNEL

1874 / 1890 : Jean François CAMBIER

1890 / 1896 : Emille BUTRULLE adjoint J. LEFEBVRE

1896 / 1906 : Félix BOUTRY (jusqu'à sa mort) adjoint L. CAMBIER

1907 : Henri CAMBIER

1911 : Jules BUTRULLE

Maire pendant la guerre 14/18, il eut à composer avec l'occupant, les relations ne furent pas toujours faciles :

délibération n° 20 du 10 décembre 1917
sur convocation de la Commandantur,

Monsieur le Commandant fait connaître que Jules BUTRULLE n'a plus la confiance de l'autorité allemande. Il faut choisir un nouveau Maire. A l'unanimité **Jean LEFEBRE** est choisi comme Maire, Victor Coget comme adjoint.

délibération n° 21 du 31 décembre 1917 signée par le Maire Jules Butrulle sans aucune allusion à la précédente délibération.

1950 : Louis COGET

1952 : Edouard LEBVRE

1956 : Alexandre DELABY

1970 : Robert BONTE

1991 : Jean Louis WAMBRE

2005 : Alain DUCHESNE

2008 : Alain DUCHESNE